

Juin 1957
MONTREAL

Relations

Davaria

La liberté syndicale
ÉDITORIAL

Précisions sur le patriotisme canadien-français
Richard ARÈS

**L'assistance financière de l'État
à l'enseignement supérieur**
Pierre ANGERS

L'explication insuffisante de M. Pearson
Luigi d'APOLLONIA

Conscience du Canada français ■ Une grande tragédie, une grande tragédienne
Pour une civilisation chrétienne en Afrique noire ■ Les Foyers Notre-Dame

S O M M A I R E

JUIN 1957

Éditoriaux 141

LA LIBERTÉ SYNDICALE. — LE 10 JUIN, L'ÉTAT, C'EST NOUS. — IL Y A QUARANTE ANS, LE 13 MAI 1917...

Articles

L'ASSISTANCE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR . . . Pierre ANGERS 143

L'EXPLICATION INSUFFISANTE DE M. PEARSON Luigi D'APOLLONIA 145

CONSCIENCE DU CANADA FRANÇAIS Charles DUBÉ 147

HORIZON INTERNATIONAL Joseph-H. LEDIT 149

POUR UNE CIVILISATION CHRÉTIENNE EN AFRIQUE NOIRE Madeleine VAILLANCOURT 151

LES FOYERS NOTRE-DAME Émile GERVAIS 153

Commentaires 154

Le Pape nous parle. — Pour des logements familiaux dans les grandes villes. — Les catholiques et la lutte pour les bonnes mœurs. — Portrait du parlement idéal. — En trois mots.

Articles

UNE GRANDE TRAGÉDIE, UNE GRANDE TRAGÉDIENNE Georges-Henri D'AUTEUIL 156

PRÉCISIONS SUR LE PATRIOTISME CANADIEN-FRANÇAIS Richard ARÈS 157

Les livres 160

Spiritualité. — J. STIERLI: *Le Cœur du Sauveur*. — P. DE JÆGHER: *La Vertu d'amour*. — L. DE GRANDMAISON: *La*

Vie intérieure de l'apôtre (J. d'Anjou). — A. HUC: *A des religieuses* (J.-P. Demers). — S. PIDOUX DE LA MADUÈRE: *Ayez confiance*. — J. WU: *Le Carmel intérieur*. — A. DRAGON: *Apprends à vivre* (B. Clément). — H. THURSTON et D. ATTWATER: *Butler's Lives of the Saints* (L. d'Apollonia). — Mother G. L'HEUREUX: *The Mystical Vocabulary of Marie de l'Incarnation* (Sr Marie-Emmanuel). — C. LATOUR: *Recueil de cantiques* (J.-P. Labelle) . . 160

Morale, Philosophie. — EN COLLABORATION: *Responsabilités internationales des chrétiens*. — A. DESQUEYRAT: *Bilan spirituel du capitalisme* (R. Arès). — R. LUDMANN: *Cinéma, Foi et Morale*. — J. SICLIER: *Le Mythe de la femme dans le cinéma américain* (J. d'Anjou). — R. GUARDINI: *La Mort de Socrate* (J.-M. Aubry) 163

Histoire, Politique, Sociologie. — R. PATTEE: *Haïti*. — J. DEGRAS: *The Communist International* (J.-H. Ledit). — G. HUPIN: *Charles Maurras*. — O. PHILIPPON: *Le Trafic des femmes*. — E. DODEUR: *Essai d'une méthode de service social*. — SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES: *Logement et Accroissement urbain au Canada* (R. Arès) 164

Canadiana. — F. LARIVIÈRE: *La Vie ardente de saint Charles Garnier* (R. Latourelle). — L. POULIOT: *Monseigneur Bourget et son Temps* (J. d'Anjou). — H. WALSH: *The Christian Church in Canada* (R. Arès). — H. PLANTE et L. MARTEL: *Mon Pays*. — A. TESSIER: *Neuve France*. — J.-U. DEMERS: *Aperçus historiques sur l'île Jésus* (Al. Dugré) 166

Littérature. — P. T. DE CHARDIN: *Lettres de voyage* (L. Mailhot). — B. HAMELIN-ROUSSEAU: *Quand reviennent les outarides* (P.-E. Racicot). — R. FORBES-WATSON: *Au large de Zanzibar*. — P. HAWKEN: *Ann, hôtesse de l'air*. — HERGÉ: *La Vallée des cobras* (R. A.) 168

Nous sommes fiers d'avoir servi...

plusieurs institutions catholiques — dont voici une liste partielle :

- Assumption University (Windsor)
- Collège de Sainte-Croix (Montréal)
- Fédération des Collèges classiques
- Hôtel-Dieu (Montréal)

- Université Laval
- Loyola College (Montréal)
- Hôpital Notre-Dame (Montréal)
- Université Saint-François-Xavier

(Antigonish)

- École Normale Secondaire (Montréal)
- Hôpital Sainte-Justine (Montréal)
- St. Michael's Hospital (Toronto)
- Compagnie de Jésus (province anglaise)

G. A. BRAKELEY & CIE, LTÉE

Conseillers en relations publiques — Organismes de campagnes de souscriptions

MONTRÉAL

(Siège social)

1520, rue de la Montagne — Plateau 6415

TORONTO

LOS ANGELES

SAN FRANCISCO

SYDNEY (AUSTRALIE)

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, MESSIER, GASCON

Comptables agréés

Hector Lavallée, C. A.
Roger Lyonnais, C. A.
Lionel Gascon, C. A.
Paul-L. Noiseux, C. A.
René Sénécal, C. A.
Maurice Saint-Louis, C. A.
Guy Préfontaine, C. A.

Émile Fortin, C. A.

Syndic licencié — Liquidateur

Romain Bédard, C. A.
Roger Messier, C. A.
Jean Lussier, C. A.
Jacques Desmarais, C. A.
Émile Fortin, C. A.
David Crockett, C. A.
Robert Jacques, C. A.

10 est, rue SAINT-JACQUES
MONTRÉAL — Tél. : MA. 7085

TROIS-RIVIÈRES
SHERBROOKE

Relations

XVII^e année, N^o 198

Montréal

Juin 1957

É D I T O R I A U X

La liberté syndicale

L'INTRODUCTION de la liberté syndicale au Canada remonte à 1872. Mais le droit syndical québécois s'est édifié, dans ses structures essentielles, de 1901 (loi des Différends ouvriers) à 1944 (loi des Relations ouvrières), sans oublier 1924 (loi des Syndicats professionnels) et 1934 (loi de la Convention collective). Théoriquement, cette législation répondait dans l'ensemble aux exigences de la doctrine sociale de l'Église. « Le droit d'association est un droit fondamental pour les travailleurs. Il est octroyé par la nature même. L'État a le devoir de protéger ce droit et d'en faciliter l'exercice. » (Lettre collective des évêques du Québec sur *le Problème ouvrier* en regard de la doctrine sociale de l'Église, 1950, n. 174.)

Tandis que nos évêques affirmaient que « la législation sur le droit d'association... doit s'améliorer sans cesse pour prévenir les abus de ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, ne comprennent pas la nécessité du syndicalisme sain et le rôle d'ordre et de paix sociale qu'il est appelé à remplir » (*ibid.*, n. 176), la situation concrète de la liberté syndicale chez nous ne cessait de se détériorer depuis 1944.

Ce fut d'abord la loi injuste de 1946 qui, privant de leur droit incontestable à l'arbitrage un secteur considérable des instituteurs et institutrices à qui déjà la loi refusait l'exercice du droit de grève, a porté un coup mortel au prestige de la profession de l'enseignement et à la digne rémunération des personnes qui s'y consacrent. Puis, avant et après l'échec de l'effort qui visait, en 1949, par le truchement du fameux « code du travail », à la domestication du syndicalisme, des expériences malheureuses et répétées faites dans les usines, devant la Commission des Relations ouvrières et même devant les tribunaux permirent vite de constater que, « si les travailleurs ne peuvent négocier librement avec leurs employeurs des conventions collectives de travail qui sauvegardent tous leurs intérêts légitimes, s'ils n'ont pas les moyens légaux de parer

à la mauvaise foi dans les négociations, leur droit d'association est illusoire » (*ibid.*, n. 176). Aussi nos évêques exprimèrent-ils, dès 1950, la conscience commune de cette nécessité qui s'imposait aux yeux de l'observateur impartial: « La liberté syndicale doit être reconnue en pratique, notamment grâce à des sanctions efficaces que déterminerait la loi au sujet des congédiements ou des pressions exercées à cause d'activité syndicale. » (*Ibid.*, n. 177.)

Depuis, aucune amélioration ne vint; au contraire. L'on voit aujourd'hui que, trop souvent, les interventions du ministère du Travail (ou leur absence ou leur retard), les décisions, calculées ou illogiques, de la Commission des Relations ouvrières aboutissent à bannir pratiquement la liberté syndicale dans plusieurs secteurs géographiques et industriels de la province (le cas des chantiers est classique, et les événements de la Chute aux Passes en ont souligné l'acuité) et à protéger indûment des organisations ouvrières (le plus souvent d'allégeance étrangère, comme dans les régions de Baie-Comeau et de Shawinigan), dont le remarquable mérite consiste dans une malléabilité de nature politique. La doctrine juste en ce domaine a été pourtant clairement formulée: « Le pouvoir exécutif de l'État ne doit pas s'immiscer comme tel dans les problèmes de relations du travail, sinon dans les cas de grave nécessité, pour aider, par exemple, à rétablir un équilibre rompu par la prépondérance de ceux qui détiennent une trop grande force économique. » (*Le Problème ouvrier*, n. 177.)

Conclusion: en fait, il semble ne subsister, au Québec, que l'expression syndicale des puissants et des amis du régime. Sur le plan de la représentation syndicale, les premiers s'imposent malgré l'opposition patronale, les manœuvres legalistes et parfois la force policière; les autres, après avoir été soufflés par des méthodes louches, sont juridiquement imposés (cas du taxi de Montréal). Mais entre ces deux groupes minoritaires, il y a tout le peuple immense des salariés qui ont faim et soif de justice. Leur rémunération ne convient pas aux exigences qui découlent de leurs responsabilités de

pères de famille modernes; l'inégalité injuste de leurs conditions de travail constitue un facteur de déséquilibre. Ils possèdent le droit imprescriptible de choisir l'association syndicale qui leur permette d'obtenir justice pour eux et paix pour la société. « Quel homme, et surtout quel prêtre et quel chrétien, pourrait demeurer sourd au cri parti du plus profond de la masse qui, dans le monde d'un Dieu juste, appelle la justice et la fraternité! » (Pie XII.)

Notre État provincial, tout comme les autres, a donc « le devoir de protéger ce droit et d'en faciliter l'exercice ». Toutes les authentiques libertés ont besoin d'être cultivées et protégées: pour la même raison fondamentale qui se rattache à l'éminente dignité de la personne humaine et à la fraternité des hommes sous un même Père. Un régime de liberté d'entreprise, tel qu'il est, dit-on, pratiqué chez nous et favorisé, postule celui de la liberté syndicale. Nous serions plus fiers de notre province si toutes les libertés essentielles y florissaient, notamment la liberté efficace pour les plus petits de se grouper dans le syndicat de leur choix, ce qui serait la vraie liberté syndicale.

Le 10 juin, l'État, c'est nous

CHACQUE PÉRIODE électorale devrait être un temps de réflexion sur la valeur en soi d'un régime démocratique comme le nôtre — même si nous le faisons plus ou moins bien fonctionner — et sur les devoirs qui en découlent pour tout citoyen.

Pas besoin de remonter à Jean sans Terre et aux barons anglais, ni même de rappeler les grandes luttes politiques qui nous ont obtenu, il y a un siècle, la responsabilité ministérielle. Il n'est que d'ouvrir la radio ou de consulter les journaux pour constater qu'un tiers du globe gémit sous le joug des tyrans.

Si nous sommes enclins à faire peu de cas du droit de vote et à laisser ce devoir au voisin, souvenons-nous, le 10 juin, du prix que nos frères de Hongrie étaient prêts à verser, il y a quelques mois, pour obtenir un droit que nous négligeons, hélas! trop souvent. L'automne dernier, les Hongrois ont exprimé leur pensée politique au risque de leur vie et se sont battus contre des chars d'assaut avec des armes de fortune, quand ce ne fut pas les mains nues, pour exercer leur droit de se gouverner, de choisir leurs propres candidats et de voter en hommes libres.

Ce droit, nous du Canada, nous pouvons l'exercer librement, à tel point qu'il est vrai de dire que, le 10 juin, l'État, c'est nous. Pour chacun d'entre nous, donc, il importe de savoir qui sortira vainqueur de l'élection fédérale, et avec quelle majorité, puisqu'une opposition parlementaire vigoureuse est encore l'une des meilleures garanties que le pays sera gouverné pour le plus grand bien de tous.

Les élections « libres » dans les « républiques populaires », où règne la liste unique et où l'on triomphe

avec quatre-vingt-dix-neuf pour cent des votes, ne sont qu'une farce tragique. Quand les résultats de la consultation populaire seront connus, le soir du 10 juin, on peut être sûr qu'aucun parti chez nous n'aura semblable majorité. Il y aura donc beaucoup d'électeurs déçus. La chose est inévitable, parce que nous votons en hommes libres. Mais, gagnants ou perdants, nous aurons exprimé un commun idéal en une forme de gouvernement fondée sur une conception de l'homme qui nous vient en droite ligne de notre héritage judéo-chrétien et qui nous sépare radicalement de tout régime totalitaire.

Il y a quarante ans, le 13 mai 1917...

IL Y AVAIT, une fois, trois petits enfants qui s'appelaient Jacinthe, François et Lucie. Quand sonnait l'angélus du hameau, ils s'agenouillaient pour réciter le chapelet, tout en gardant l'œil sur leurs moutons. Un jour, ils avaient à peine fini le rosaire qu'ils virent une lumière « rapide et brillante » traverser le ciel. Ils eurent grand-peur! Car il n'y avait pas un seul nuage au ciel. Et ils se mirent à courir. Soudain, la lumière « rapide et brillante » parut de nouveau; cette fois, au-dessus d'un petit chêne vert. Et voici que la lumière nimbait une toute jeune dame, vêtue de blanc, plus belle que le soleil. « N'ayez pas peur », dit-elle aux enfants... Vous savez le reste. C'était la première des six apparitions à Fatima.

Ce même jour, le 13 mai 1917, — il y a quarante ans, — dans la chapelle Sixtine, un prélat romain recevait la consécration épiscopale des mains de Benoît XV. Il se nommait Eugenio Pacelli, aujourd'hui Pie XII, pape glorieusement régnant.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer l'histoire des apparitions, ni celle d'un pontificat tout chargé de grandes œuvres. Nous voudrions simplement souligner que le printemps de 1917 est aussi la date de la défection des armées russes, et qu'octobre 1917 est aussi la date de la révolution marxiste. La révélation de Fatima — avec ses *prédictions* de guerre entre les peuples et de persécutions pour l'Église, avec ses *demandes* de prière et de communion réparatrice les premiers samedis du mois, avec ses *prévisions conditionnelles* de conversion de la Russie et de paix pour l'humanité — nous rappelle que le monde dans lequel nous vivons est un monde moral, et que le mal profond qui ronge notre société n'est pas à chercher dans le politique, l'économique ou le social, mais dans l'intelligence et le cœur des hommes. L'U. R. S. S. n'est pas le plus grand danger, car le communisme ne fait que refléter dans des structures politiques, économiques et sociales une pensée déchristianisée.

Avec la calme assurance de celui qui a le dépôt et la garde des paroles de la vie éternelle, Pie XII n'a cessé de redire cette vérité à un monde fou d'orgueil.

Les grandes encycliques doctrinales, les réformes liturgiques, les messages de Noël et de Pâques ne disent tous, à leur manière, qu'une seule vérité: il n'est de salut pour le monde que dans un grand retour au Christ Sauveur.

Fatima, monde communiste, Pie XII. Pour nous qui croyons, il y a là plus qu'une coïncidence; il y a là un signe que Dieu, mieux informé que nous, veille sur la marche de l'histoire. « N'ayez pas peur », de dire la dame aux enfants...

L'assistance financière de l'État à l'enseignement supérieur

Pierre ANGERS, S. J.

POUR REMÉDIER à la crise financière de l'enseignement supérieur, le pouvoir central de l'État canadien a cru de son devoir d'intervenir, et de le faire en offrant des subventions versées aux collèges et aux universités par le canal de l'Association des Universités canadiennes ou par la voie du Conseil des Arts.

La majorité des institutions anglo-canadiennes a accueilli avec faveur l'assistance financière d'Ottawa, qui a adopté cette mesure à la demande des provinces anglaises. Cette intervention de l'État fédéral n'est pourtant pas sans risque pour les libertés essentielles de l'éducation. La communauté française de la province de Québec, plus éveillée peut-être au sens de l'autonomie culturelle, a des raisons particulières et plus graves de dénoncer la portée d'une immixtion fâcheuse de nos gouvernants fédéraux dans un domaine étranger à leur compétence.

Assistance financière et liberté académique

L'assistance financière à l'enseignement supérieur est toujours une question complexe dans une société qui veut maintenir l'autonomie de l'ordre culturel, ses fins et ses exigences objectives. Une assistance de l'État, en particulier, met en jeu des valeurs fondamentales et la liberté des institutions. Si l'exposé des revenus insuffisants de l'enseignement supérieur découvre à coup sûr l'étendue des besoins, il ne fournit aucune indication sur les mesures à prendre. Or, dans le financement des institutions enseignantes, le choix des moyens pèse autant que le but à atteindre. La source des revenus, la qualité du donateur, la forme de l'assistance et l'esprit qui la dirige sont des facteurs d'une grande portée, atteignant le caractère vital des institutions tout autant que leurs nécessités financières les plus urgentes.

Toute forme d'assistance ne convient pas aux collèges et aux universités, mais celle-là seule qui

Continuant son étude sur les besoins financiers de l'enseignement supérieur, le P. Angers, professeur de littérature française à l'Université de Montréal, explique pourquoi le Québec doit refuser les subventions fédérales à l'éducation.

respecte leurs libertés. Il est vrai que de nouvelles sources de revenus sont aujourd'hui indispensables à l'enseignement supérieur. Il est vrai que cette assistance doit avoir un caractère de stabilité, en vue de permettre la continuité administrative et la prévision à longue échéance. Mais il n'est pas moins vrai que l'assistance financière doit être exempte de toute visée de contrôle, voire de tout procédé qui pourrait à la longue entraîner l'emprise d'un organisme qui donne sur l'institution qui reçoit. Enfin, quand il s'agit de l'État central en pays fédéral, le gouvernement a le devoir de respecter les intérêts particuliers de chacune des communautés culturelles qu'il représente, ainsi que les structures juridiques établies en vue de préserver ces intérêts. Sur ces deux derniers points, les subsides fédéraux appellent des réserves tellement substantielles qu'ils nous paraissent inacceptables.

Ottawa et l'éducation

Personne ne conteste au gouvernement fédéral le droit de s'intéresser à l'éducation du citoyen canadien et à l'essor des institutions enseignantes. Disons d'avantage: Ottawa porte sa part de responsabilités à l'égard de la culture et de l'enseignement. Dans les rouages des États contemporains, les divers domaines de l'activité humaine exercent les uns sur les autres des influences multiples. L'essor économique du Canada, son action sur la scène internationale sont liés à la qualité de l'enseignement que donnent les collèges, tout autant que le progrès intellectuel de notre pays. On ne saurait blâmer Ottawa d'avoir considéré avec le sérieux qu'elle mérite la situation critique où sont en voie de s'enliser, à l'heure actuelle, les collèges et les universités du Canada.

Mais sa responsabilité, Ottawa n'a pas le droit de l'exercer en dérogeant à l'ordre établi par la constitution dans un État fédéral. L'État central canadien n'a pas en main tous les pouvoirs. Sur un territoire donné du Canada, le gouvernement national se compose de la rencontre d'une double juridiction: celle de l'État central et celle de l'État provincial. La constitution canadienne a défini les attributions respectives

des deux pouvoirs et elle a conféré aux provinces la compétence première en matière de culture et d'éducation.

Dans le Québec, la compétence principale de l'État provincial en matière de culture et d'éducation revêt une signification d'une importance vitale. Elle consacre, par une structure juridique, la garantie que la communauté française possède la libre expression de sa culture. La constitution canadienne a voulu que la culture française soit soustraite à la volonté du pouvoir central, dont l'inspiration ne sera jamais française, et qu'elle évolue librement à l'intérieur de ses cadres sous l'impulsion spontanée de son propre génie. Ni l'État central canadien, ni l'État provincial du Québec, ni les universités françaises de notre province ne peuvent fermer les yeux sur cette réalité.

En présence des données complexes inhérentes au problème, les subventions fédérales aux universités constituent à la fois une ingérence du pouvoir central dans la compétence provinciale, une atteinte portée à l'autonomie de la culture française, dont la libre expression, dans l'état présent des faits, est liée à la constitution, et un préjudice causé aux valeurs de l'enseignement supérieur français, associé par des liens de toutes sortes à l'évolution de cette culture.

En négligeant de respecter les structures complexes de cette économie, Ottawa jette de la confusion dans les esprits. Il met l'État provincial en face d'un coup de force; il tend à détruire les cadres juridiques de l'ordre culturel canadien et il oblige les universités à décliner une offre importune. Loin de porter remède à la crise financière des institutions de la province de Québec, il ne fait qu'aggraver la situation.

Nous savons bien qu'au sujet des subventions fédérales le sentiment des provinces anglaises diffère de l'opinion française du Québec. Une intervention de l'État central dans le financement de l'enseignement est sujette à de graves objections; le Père Vanier les exposait dans un numéro récent du *Bulletin du Collège Jean-de-Brébeuf*. Les raisons d'ordre académique et culturel qu'il faisait valoir sont d'une importance majeure. La culture véritable et la qualité de l'enseignement supérieur qui en découle naissent de la vitalité spirituelle des personnes, de l'essor créateur et de l'originalité des communautés. Québec tient à cette liberté d'expression comme à son meilleur patrimoine. Il ne s'oppose pas à l'État fédéral, mais à ses empiétements, au nivellement centralisateur, à la planification nationale, aux simplifications administratives, que dicte à Ottawa une politique de rendement matériel. Québec s'oppose à toute mesure d'Ottawa qui tend à réduire l'originalité des communautés culturelles canadiennes.

Solution simpliste et fâcheuse

Ce qu'on peut reprocher à l'État central canadien, ce n'est pas de porter intérêt à l'éducation, ni d'aider

à remédier à la crise financière de l'enseignement. C'est de recourir à une solution simpliste qui, pour régler un problème complexe, en soulève de plus graves. C'est d'intervenir de façon fâcheuse dans la compétence exclusive de l'État provincial, de violer la liberté politique de celui-ci sur le plan culturel et, par le fait même, de porter atteinte à la liberté des institutions d'enseignement. Dans l'ordre de la culture et de l'enseignement, l'État fédéral a un devoir, une responsabilité fondamentale qu'il n'a pas remplis: respecter la compétence des provinces; élaborer une politique qui leur permette d'assumer entièrement leurs propres responsabilités; en particulier, laisser aux provinces les ressources financières indispensables à l'exercice de leurs fonctions. Il arrive que, par son apparente munificence, Ottawa fait un jeu de duperie qui voile de graves défaillances et lui permet d'escamoter sa vraie responsabilité à l'égard de la culture française dans la province de Québec.

A considérer l'empire fiscal qu'Ottawa se construit depuis quinze ans, comment éviter que certaine défiance ne vienne à l'esprit? Pourquoi Ottawa ne règle-t-il pas le problème financier des universités sur le plan véritable où il se pose? Pourquoi ne remet-il pas à la trésorerie provinciale la part normale des impôts qui lui appartient et dont elle a besoin pour financer l'enseignement? Pourquoi viole-t-il la liberté fiscale de la province et, du même coup, sa liberté culturelle? A quelles fins politiques Ottawa mène-t-il à l'État provincial une guerre sur le dos des collèges et des universités? Pourquoi Ottawa a-t-il créé lui-même, par l'excessive centralisation des sources de revenu, la situation critique de l'enseignement supérieur? Ottawa croirait-il davantage à la planification économique qu'à la double culture canadienne? Ottawa se plaint de la froideur du Québec en matière de collaboration; que ne donne-t-il d'abord la preuve de sa loyauté et de son respect envers la communauté française? De cette loyauté on cherche en vain la trace dans la politique fiscale des années d'après-guerre. En apparence, Ottawa fait figure de Mécène; en vérité, il agit comme un imposteur.

Devoir de l'État provincial

L'État provincial a refusé à bon droit les subventions fédérales à l'enseignement supérieur. Les collèges et les universités de la province de Québec, qui partagent avec le gouvernement le maintien des libertés culturelles, ne sauraient traiter cette question avec Ottawa sans tenir compte des décisions de l'État provincial.

Mais le débat ne peut pas se clore sur un refus pur et simple de la part de l'État provincial. La crise financière subsiste dans les universités françaises, et à un moment où l'expansion canadienne exige impérieusement le progrès parallèle de l'enseignement supérieur.

Tout retard, toute politique de mesquinerie, toute mesure de parcimonie imprévoyante de l'avenir causeraient une gêne croissante dans la société canadienne-française. Québec a de graves responsabilités dans le domaine de l'éducation, et plus lourdes que celles du gouvernement des autres provinces. Il devrait tout mettre en œuvre pour récupérer, par des moyens constitutionnels, les argents que l'État fédéral distribue de manière illégale. Le Père Richard Arès, S. J., a suggéré (*Relations*, décembre 1956), comme mesure provisoire, qu'Ottawa accepte, pour les provinces qui le désirent, d'abaisser son taux d'impôt de 2 ou 3%; Québec pourrait ainsi élever le sien et verser lui-même aux institutions l'équivalent des subsides fédéraux.

Cette solution, toutefois, ne saurait être que temporaire. Le problème véritable, dont les subventions aux universités ne sont qu'un épisode, c'est celui des relations fédérales-provinciales dans le domaine de la fiscalité. L'enjeu du conflit, c'est l'avenir du fédéralisme au Canada et celui des libertés culturelles fran-

çaises. En cette matière, comme sur le problème financier de l'enseignement supérieur, l'opinion publique attend du gouvernement provincial une politique avertie, courageuse et cohérente, dépouillée de partisanerie et d'animosité personnelle; une politique inspirée par le respect des valeurs culturelles et le sens du bien commun. Le *Rapport* de la Commission Tremblay, se faisant le porte-parole des milieux les plus éclairés de la province, a consacré des pages remarquables à la responsabilité de l'État provincial dans le domaine de l'éducation, responsabilité accrue par le fait de sa juridiction exclusive.

Cette raison, à elle seule, impose au gouvernement de Québec le devoir de s'attaquer vigoureusement au problème fiscal et de forcer Ottawa au respect des droits constitutionnels et des libertés qu'ils expriment. Elle impose aussi à l'État provincial le soin de soutenir l'enseignement supérieur par des subventions abondantes, et de l'assister de façon plus substantielle dans la crise de croissance qu'il traverse à l'heure actuelle.

L'EXPLICATION INSUFFISANTE DE M. PEARSON

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

LA SUITE du suicide de l'ambassadeur E. Herbert Norman, parlementaires, journalistes, caricaturistes, commentateurs de la radio, *clergymen* ont, d'une seule voix, dénoncé les « intolérables » procédés d'un sous-comité sénatorial du gouvernement américain et son ingérence « insupportable » dans nos propres affaires canadiennes. Le pays tout entier faisait écho à l'hon. Lester B. Pearson avec un ensemble si parfait que M. J. M. Macdonnell, député de l'opposition (Toronto-Greenwood), pouvait déclarer, le jour même de la dissolution de la Chambre:

L'autre jour, j'ai tout accepté de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit à propos de l'affaire Norman. J'ai tout approuvé. Je le répète, j'étais parfaitement d'accord avec lui, sans la moindre réserve. (*Hansard*, 12 avril, p. 3665.)

Il n'en est plus ainsi. Car le sentiment, même unanime, ne saurait valoir une preuve; et l'argument d'autorité, le seul mis de l'avant, est, de tous les arguments, le plus faible.

1. Pourquoi M. Pearson a-t-il répété, tant et plus, que les dépositions faites au sujet de M. Norman n'étaient que « soupçons, allusions malignes, insinuations » ?

Nous pouvons traiter avec le mépris qu'elles méritent toutes les calomnies et insinuations sans fondement formulées contre lui dans le rapport du sous-comité sénatorial des États-Unis. (*Hansard*, 15 mars, p. 2448.)

Serré de près par l'opposition parlementaire, M. Pearson frappa d'étonnement la Chambre en révé-

lant enfin, — mais avec quelle délicatesse, — que M. Norman, « il y a plusieurs années, s'était associé très ouvertement, dans les cercles universitaires, avec des gens qui se disaient communistes ou qui semblaient se comporter en communistes. *Il ne s'en est jamais caché* » (*Hansard*, 12 avril, p. 3661).

Pourquoi M. Pearson l'a-t-il donc si soigneusement passé sous silence, en 1951, et pourquoi cherchait-il, de nouveau, à le taire, en 1957, si, comme il l'avoue aujourd'hui, *M. Norman lui-même ne s'en est jamais caché* ?

2. Le 7 août 1951, le professeur Karl A. Wittfogel, éminent sinologue, ancien communiste lui-même, déclarait sous serment que M. Norman, à l'Université Columbia, en 1938, était communiste. Or, le professeur Wittfogel affirmait, pas plus tard qu'en mars dernier, que *jamais* « aucun représentant du gouvernement canadien ne lui avait téléphoné ou demandé si, oui ou non, une partie quelconque de son témoignage était, en fait, exacte ». Comment se fait-il que, dans sa note du 16 août 1951, M. Pearson ait jugé *unimpressive and unsubstantiated* ce témoignage sans avoir entendu le témoin, et qu'il ne l'ait jamais fait interroger par la sûreté canadienne pour obtenir plus de détails ? Et comment se fait-il qu'avec les mêmes pièces en main il déclare vrai en 1957 ce qu'il déclarait faux en 1951 ?

3. Pourquoi M. Pearson a-t-il donné à entendre (à Kingston, le 14 avril) qu'après cette incartade de

jeunesse « sans aucune importance », il n'y avait rien dans la conduite de M. Norman qui pût éveiller même l'ombre d'un soupçon ?

Je n'ai pas à défendre ma part dans l'affaire Norman, parce que j'étais convaincu de sa dignité et de sa loyauté au Canada depuis le premier jour qu'il est entré au ministère des Affaires extérieures jusqu'au jour de sa mort tragique. (Hansard, 12 avril, p. 3669.)

M. Norman est entré au ministère des Affaires extérieures en 1939. A suivre M. Pearson, il faudrait conclure que M. Norman répudia « entièrement le communisme sous toutes ses formes » (Kingston, le 14 avril) entre 1938 et 1939, à l'âge de trente ans. Or, jusqu'en 1950, M. Norman resta lié avec ces membres de l'*Institute of Pacific Relations* (Field, Lattimore, Carter, Holland, Bisson) qui noyautèrent cette organisation et réussirent à en faire « un véhicule utilisé par les communistes en vue d'orienter la politique américaine en Orient vers des fins communistes ».

4. Pourquoi M. Pearson, en termes plus restreints que d'autres, il est juste de le noter, a-t-il, dès le 4 avril, jour même du suicide de M. Norman, attribué, en partie, cette fin tragique aux procédés du sous-comité américain, sans apporter d'autre preuve que son affirmation ? Dans la bouche du ministre des Affaires extérieures, l'inculpation ne pouvait manquer d'être grave. On voudrait aussi savoir quel « porte-parole » fit insérer, après coup, le mot « apparemment » dans le communiqué annonçant que M. Norman s'était suicidé, et pourquoi.

5. Le *Daily News* de New-York a publié le texte de deux billets trouvés sur M. Norman. Ces billets étaient traduits de l'arabe. M. Pearson, par l'intermédiaire de notre ambassade à Washington, a déclaré (19 avril) que « le texte des deux lettres imprimées par le *Daily News* n'a rien de commun avec celui des billets adressés par M. Norman à son épouse et à M. Eng » (ministre de Suède au Caire), et que la seule conclusion à tirer est que les billets sont « fabriqués de toutes pièces ».

Nous voudrions le croire. Toutefois, le seul moyen irréfutable de prouver que ces lettres sont des faux serait de produire les lettres authentiques. M. Pearson les a en sa possession et refuse de les rendre publiques. Ses raisons sont peut-être excellentes. Mais comment le savoir ? Au sujet de M. Norman, M. Pearson a déjà dit un peu moins que toute la vérité. Il ne saurait donc s'offusquer de ce que, dans une affaire politique où il est maintenant partie et juge à la fois, on hésite à le croire sur parole.

6. Le 18 mars et, de nouveau, le 10 avril, le gouvernement du Canada adressait une note de protestation au gouvernement des États-Unis. En termes très nets, mais conformes à la bienséance diplomatique, le gouvernement canadien demandait ni plus ni moins au gouvernement américain que de se mêler dorénavant de ses affaires.

Plus d'une fois le gouvernement canadien s'est plaint des méthodes employées par cette sous-commission en livrant à la publication les noms de Canadiens, et il a déclaré que si les noms de fonctionnaires canadiens paraissaient dans les dépositions faites devant des commissions d'enquête à Washington, ces noms devraient être communiqués confidentiellement au gouvernement canadien afin que les allégations ainsi faites puissent être examinées et réglées au Canada. (Hansard, 10 avril, p. 3519.)

Il y a là deux catégories de personnes : les Canadiens touristes, étudiants ou en résidence aux États-Unis, et les fonctionnaires canadiens. Au sujet des premiers, si c'est le devoir du gouvernement de protéger ses ressortissants « contre toute ingérence non motivée de la part de n'importe quel gouvernement », en vertu de quel principe de droit international exigera-t-on d'un autre pays qu'il communique, par voie confidentielle, les noms des étrangers considérés comme indésirables ? Prenons le cas de Reuben Ship, dénoncé comme communiste, déporté des États-Unis, et qui s'est vengé en écrivant la pièce satirique *The Investigator* pour Radio-Canada. Fallait-il en toucher mot d'abord au gouvernement canadien ?

Quant aux fonctionnaires, ils ont des lettres de créance pour attester leur loyauté à l'égard de leur pays, et jouissent, à l'étranger, de l'immunité diplomatique. C'est leur seul privilège. Dans l'affaire Gouzenko, le gouvernement canadien a-t-il demandé au gouvernement de Moscou la permission de mentionner les noms de l'attaché militaire Zabotin et du lieutenant-colonel Motinov ? Le gouvernement soviétique vit rouge, il est vrai. « Surpris » de ce qu'on n'ait pas « jugé nécessaire » de le pressentir, « en vue d'une explication préalable », il adressa, le 20 février 1946, une note au gouvernement canadien, qui continua de faire à sa guise.

7. Dans cette même note du 10 avril, le gouvernement canadien, ne retenant pas son indignation, va même jusqu'à demander au gouvernement américain de mettre à la raison le sous-comité sénatorial de la sûreté intérieure.

Ainsi que le sait le gouvernement des États-Unis, le gouvernement canadien juge que les façons de procéder qu'a adoptées la sous-commission dans le cas de Canadiens sont difficiles à comprendre, injustes et, à vrai dire, intolérables.

Le gouvernement canadien demande donc de nouveau que ces façons de procéder soient modifiées, en ce qui concerne les Canadiens, dans le sens précédemment indiqué. (Hansard, 10 avril, p. 3519.)

Le gouvernement canadien a le droit de présenter pareille demande. Il l'a adressée, comme il se devait, à la secrétairerie d'État américaine. Mais pourquoi M. Pearson s'attendait-il à créer un grand remous ? Ministre des Affaires extérieures, il est sûrement au courant de la constitution des États-Unis, dont la pierre d'angle est la division des pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire. Comment attendre de l'exécutif du gouvernement américain une « réponse satisfaisante » à une plainte au sujet d'un sous-comité du législatif, à moins que le pouvoir exécutif, au mépris même de la constitution, n'attente à l'autonomie du

pouvoir législatif? La « réponse satisfaisante » ne vint pas, et pour cause. On a même pu accuser le ministre des Affaires extérieures de « jouer pour la galerie ».

8. Dans une affaire aussi grave que la sécurité de l'État, l'opposition parlementaire doit-elle rejeter la possibilité qu'un ministre ait pu se tromper *en toute bonne foi*? Il y a eu de tragiques précédents. Le secrétaire d'État américain s'est trompé dans le cas célèbre d'Alger Hiss. M. Truman s'est trompé dans le cas de Harry Dexter White. Le gouvernement britannique s'est trompé dans le cas de Klaus Fuchs, qui travailla dans le laboratoire secret du Nouveau-Mexique; il s'est trompé aussi dans le cas de Guy Burgess, promu au poste de secrétaire du comité britannique-canadien-américain sur les problèmes atomiques, avec accès, de nuit comme de jour, au bureau de la Commission de l'énergie atomique à Washington. Notre propre gouvernement ne s'est-il pas trompé dans le cas de Léopold Infeld, jadis professeur à l'Université de Toronto et décoré, depuis, par les communistes? Ne s'est-il pas trompé aussi dans le cas d'Allan Nunn May, qui, avant même l'explosion de la première bombe atomique, révéla aux soviétiques l'emplacement des laboratoires secrets du projet *Manhattan* (première bombe A), déroba l'uranium 235 et le livra à l'ambassade russe au Canada? Aucun système de salut public n'est parfait, et aucun parti politique n'est infaillible. Il est du devoir de l'opposition, aussi loyale envers le Canada que le parti au pouvoir, de ne pas accepter pour toute caution, quand il y a doute, la seule parole d'un ministre du cabinet.

9. Il est chevaleresque de défendre un ami et noble de couvrir, autant que possible, un subordonné qu'on

estime injustement suspecté. Nous ne reprocherons certes pas sa magnanimité à M. Pearson. Mais M. Norman était aussi un haut fonctionnaire du gouvernement canadien, et M. Pearson est aussi notre ministre des Affaires extérieures. M. Pearson concédera que notre parlement n'est pas hanté par un complexe anticommuniste. Il admettra que nos parlementaires sont assez adultes pour reconnaître que tout problème humain est complexe, et assez équitables pour juger, *sur pièces*, si le ministre des Affaires extérieures, en gardant secret le dossier Norman, a, dans toute cette affaire, sagement protégé, en même temps que la réputation d'un ami, la loyauté d'un serviteur de l'État. Maintenant que M. Norman n'est plus et qu'une *partie* du dossier est connue, les raisons, avancées par M. Pearson, de ne pas nuire à une honorable carrière semblent ne plus tenir.

10. M. Pearson a déclaré en Chambre:

Je puis dire que j'ai examiné très attentivement ces renseignements plus d'une fois car, à titre de ministre de qui relevait M. Norman, j'assumais à cet égard des responsabilités particulières que j'ai acceptées. (*Hansard*, 12 avril, p. 3661.)

C'est là un langage droit. M. Pearson est homme à assumer ses responsabilités jusqu'au bout. Il est convaincu qu'il n'y avait *aucune raison* de mettre en doute la rectitude de M. Norman. Il n'a donc rien à craindre d'une enquête en bonne et due forme. Il n'en sortira que grandi aux yeux de tous. Mais aussi longtemps que planera un doute sur la loyauté de M. Norman, il planera aussi un doute sur la prudence de M. Pearson.

Conscience du Canada français

Charles DUBÉ, S. J.

LES CANADIENS FRANÇAIS ne devraient pas s'inquiéter de leur avenir, mais plutôt l'envisager avec confiance, dit-on quelquefois.

Une inquiétude sereine peut coexister avec la confiance. Elle est le frein de la confiance. C'est avec cette sorte d'inquiétude et de confiance que nous voulons regarder ici l'expression de la conscience nationale des Canadiens français.

La culture humaine s'incarne, peut-on dire, dans chaque peuple. Il n'existe pas de culture uniforme, valable pour tous les peuples. Chaque nation a son visage: sa culture et sa civilisation. C'est bien ainsi. Et c'est bien, pour les Canadiens français, d'être distincts des autres peuples. Être distinct ne signifie pas: être adversaire.

Or, les Canadiens français sont-ils assez conscients de leurs distinctions, de leur culture particulière, de leurs idéals de vie et de leur solidarité? Dispersés qu'ils sont à travers le Canada, et même les États-Unis, se sentent-ils responsables

Le P. Dubé est depuis longtemps professeur d'humanités au Collège du Sacré-Cœur (Sudbury). Il nous livre ici le fruit de ses réflexions et de son expérience auprès des minorités canadiennes-françaises de l'Ontario.

les uns des autres? L'effort à fournir pour rendre consciente et efficace cette solidarité requiert la connaissance et l'amour mutuels. Pour éclairer la tâche, nous sera-t-il permis d'apporter quelques constatations et quelques suggestions?

Nous examinerons donc ce que pense et fait le Québec à l'égard des minorités canadiennes-françaises. Nous chercherons à comprendre l'attitude de ces minorités devant le Québec et à découvrir leur rôle dans le Canada. Suivra l'esquisse d'un plan d'action, qui a pour but de faire naître des relations plus soutenues et un intérêt plus actif entre les divers groupes de Canadiens français.

Le Québec a-t-il conscience du Canada français?

Les Canadiens français de la province de Québec sont-ils intégrés, avec les groupes minoritaires des autres provinces, dans un tout, dans un corps bien unifié? Ou plutôt, l'attitude collective de la province mère n'indique-t-elle pas que ces groupes sont regardés comme en marge de la nation, comme des espèces de parasites ou de colonies déficitaires?

« Nous répondrons à ces questions, d'une façon peut-être partielle: nous soulignerons les faiblesses de la solidarité nationale. Nous porterons des accusations... »

C'est reconnu, le Québec a posé des gestes de fier courage et d'utile générosité en faveur des minorités. Périodiquement, au rythme des offensives menées contre elles, la province de Québec, par ses classes dirigeantes, s'est occupée de leurs difficultés. Certaines campagnes, conduites par des sociétés nationales ou des journaux, ont galvanisé une portion du public, avec quelques bons succès pratiques. Ébranlements plutôt éphémères. Se voulant généreux, on se donnait bonne conscience en faisant une aumône, — ordinairement modeste, — et l'on retournait à ses occupations.

Ne serions-nous pas sujets aux mêmes reproches que nous adressons à la France des dix-septième et dix-huitième siècles pour sa politique en Nouvelle-France? L'accusation que nous pourrions formuler contre le Québec n'atteindrait pas les principaux artisans de l'aide aux minorités, ceux qui ont pris des contacts sérieux et prolongés avec elles. Il faut citer au mérite les journaux et les associations qui alertent le Québec, aux heures difficiles pour les minorités, ou qui, sans lassitude et avec une sympathie toujours vive, suivent leur évolution et signalent les événements de leur vie, ou recueillent des fonds pour leurs œuvres.

Manque de sympathie et de connaissances

Cependant, ces efforts magnifiques semblent haletants encore et ne sont point la respiration régulière d'un être en pleine vigueur, nettement conscient de sa force et de ses responsabilités. Car il manque encore au Québec d'être collectivement sensible à l'existence de ses ramifications. Ceux qui s'intéressent aux problèmes des autres groupes canadiens-français paraissent des êtres étranges, spécialistes des affaires extérieures. Ils sont, tout au contraire, au centre de la vie française, dans le sens de la croissance nationale.

Ceux qui organisent les rencontres ou les congrès nationaux reçoivent-ils des foules la sympathie et l'appui matériel attendus et nécessaires? Le peuple québécois a-t-il le sentiment de sa fraternité avec ceux qui viennent chez lui? Je pense au dernier Congrès de la Langue française, à Québec. Les délégations des minorités pouvaient s'attendre à entrer dans une capitale en liesse, toute pavoisée, affichant ses souhaits de bienvenue à chacune d'elles. Or, à peine ici et là quelques drapeaux et de rigides cartons dans des montres de magasins. Les gens vaquaient, comme d'ordinaire, à leurs affaires, paraissant bien ignorer l'événement. Naturellement, l'on n'avait pas décroché les indispensables réclames unilingues: *Vacancies, Room to let, Tourist home*, au cœur même du Vieux Québec. Le plus grand ralliement du soir était composé, en majeure partie, d'enfants, embrigadés par les directeurs d'écoles, et subissant des discours qui les dépassaient magnifiquement. Les organisateurs du Congrès échappaient au blâme. Avec des ressources financières limitées, ils avaient réalisé des merveilles. A l'intérieur du Congrès, les délégués reçurent un accueil des plus chaleureux. Mais le peuple n'avait pas répondu collectivement à l'appel des chefs (même si la gare s'était remplie pour saluer une délégation ou l'autre): il semblait ignorer le poids de cet important rendez-vous des Français d'Amérique. Pénible impression d'une grande occasion manquée.

Cela s'explique. Quelle connaissance ont, des minorités, les gens du Québec? Que sait-on de leurs effectifs, de leurs œuvres, de leurs besoins, de leurs opinions, de leur mentalité? Qui comprend vraiment les conditions de vie faites aux Canadiens français dans les autres provinces? Quelle perspective a-t-on de l'avenir de la culture française au Canada? Quels objectifs et quels moyens précis, couvrant l'ensemble du problème, ont été fixés, enseignés et popularisés? (Nous

n'ignorons pas que ce travail est en voie. Les rencontres du Conseil de la Vie française et de l'ACELF, par exemple, en constituent une amorce.)

Manque de soutien moral et financier

Un trop grand nombre — n'est-ce pas la majorité? — confinent leurs visions et leurs affections dans les limites de leur province. Combien refusent, l'occasion offerte, d'aller porter le témoignage de leur fraternité à leurs compatriotes? Parmi ceux qui le pourraient, combien voudraient aller s'établir parmi les minorités, pour contribuer à leurs œuvres économiques ou culturelles? Ainsi, tel jeune médecin refuse le don de sa personne à un groupe, en quête d'un médecin qui parle sa langue et professe même foi; ainsi, des techniciens, à l'emploi de firmes anglaises, comme tant de Canadiens français, s'en retournent dans le Québec parce que le milieu minoritaire leur déplaît: ils étaient venus pour le salaire. Jusqu'à des éducateurs qui reculent devant un appel ou marchent en rechignant.

En général, sortir de sa province natale, c'est, croit-on, s'amoinrir ou même s'exiler. Rien qu'à y penser, on a le frisson. Dans ce monde, il y a beaucoup de frileux, qui craignent de sortir de l'orbite maternelle: des inconscients de leur force, des faibles qui redoutent les chocs. Le milieu ne les a pas préparés aux heurts d'une vie qui les redonnerait à eux-mêmes, en rendant leurs énergies plus fécondes pour la nation et le pays. Comme nous sommes loin des entreprises civilisatrices, de cette vitalité impatiente et débordante des premiers maîtres de l'Amérique, qui devaient pourtant travailler parmi des peuples autrement différents de ceux qui habitent maintenant le Canada!

Nous ne nions pas, pour autant, que l'on puisse citer de beaux exemples de laïcs donnés à l'œuvre française hors du Québec. Nous ne mésestimons pas la magnifique « émigration » de tout ce personnel du clergé et des communautés religieuses, qui a assuré la foi et la culture française des minorités, ni le travail de ceux qui ont dirigé des contingents de cultivateurs vers les terres de l'Ontario et de l'Ouest.

Mais si des gens d'affaires et des hommes d'œuvres du Québec en plus grand nombre étaient allés établir ou soutenir des entreprises économiques ou sociales dans les autres provinces, — car la vie nationale leur incombe plutôt qu'aux apôtres de la foi, — le Canada français serait plus organisé et plus vivant encore. Aujourd'hui, certains jeunes historiens ne se demanderaient pas s'il existe une culture française au sein des minorités, ou si elle est viable. Dans la province de Québec, s'abritent des sceptiques, des défaitistes ou des prophètes de mort, qui prennent des airs découragés devant les pertes du français parlé au Canada, ou qui professent nettement une absence de foi en l'avenir des minorités. Se sont-ils demandé ce qu'ils auraient dû faire ou pourraient faire pour les aider?

Supplément d'âme canadienne

Qu'avons-nous fait, comme nation, de vraiment réfléchi, de cohérent et de tenace pour relier et fortifier tout le Canada français? Faisons-le. Après, dans le cas d'un échec prolongé, nous aurons peut-être le droit de parler d'impossibilité. Après seulement, pas avant! Il est pour le moins prématuré de battre la chamade de la culture française hors du Québec.

Accepter que la culture française soit confinée au Québec nous apparaît — malgré toute une rationalisation à base de faits historiques et économiques — comme un réflexe d'assiégés, comme une recherche malade de la sécurité. Un refus de la vie. Serait-ce l'expression, au niveau de la nation, d'une déviation des liens familiaux? Ou, simplement, l'effet psychologique de la compartimentation géographique de

1763, associée à l'invasion de la puissance économique anglaise? Ou, peut-être, optique déterministe et matérialiste de l'histoire?

Loin que nous devions enfermer notre cœur dans les frontières québécoises, c'est un « supplément d'âme » canadienne que nous devons chercher. Une vue ample, un courant de vie, qui assumerait dans l'âme québécoise, pour la dilater, les données actuelles et leurs projections dans l'avenir de la nation canadienne-française.

Ne peut-on pas affirmer que le titre de « Canadiens » français, pour un grand nombre de Québécois (comme pour beaucoup de nos compatriotes des minorités), rappelle plutôt un fait du passé qu'une réalité présente? Il ne suffit pas de vivre dans une partie ou l'autre du Canada pour être pleinement

Canadiens français. En pratique, mais sans le vouloir, assurément, n'escamotons-nous pas ou ne restreignons-nous pas le contenu du terme « Canadiens » dans notre titre de Canadiens français?

Ce sont là bien des questions. Pour voir comment elles se posent et comment il faut y répondre, il est nécessaire de sortir de la province de Québec et de prendre pour maître compétent un autre milieu, qui nous force à repenser les mêmes problèmes, mais d'un autre point de vue, plus large et plus compréhensif.

Dans un prochain article, nous essaierons de faire saisir ce que les minorités canadiennes-françaises pensent de la province de Québec et ce qu'elles représentent pour la nation entière.

HORIZON INTERNATIONAL

L'AFFAIRE NORMAN ON L'A TELLEMENT embrouillée qu'il faut, d'abord, préciser les faits. Le curriculum vitae de ce diplomate n'a pas été publié lors de son décès.

Il naquit au Japon, en 1909 ou 1910, d'un missionnaire protestant. Il est un de ces *children of the manse* dont l'étonnante fortune, à Ottawa, ferait sourire si le moment était moins tragique.

Le 9 février 1936, on le voit, à Toronto, participer à une assemblée de la « Ligue canadienne contre le Fascisme et la Guerre » en l'honneur d'un général Fanh Chen-wu, qui n'a pas laissé d'autres traces. C'était l'âge des fronts populaires. Placés aux postes de commande, une poignée de communistes remuaient masses et élites. La guerre d'Éthiopie finissait, celle d'Espagne couvait. Le septième congrès de l'Internationale communiste, deux fois supprimée depuis lors, avait donné ses mots d'ordre à un monde antifasciste. On groupa, à Toronto, les « Amis canadiens du peuple chinois », un beau front rouge, dont le jeune Norman devint le secrétaire exécutif. Cela le classait.

Toutes les portes s'ouvrent devant lui. A l'automne, il est boursier à Harvard, où il poursuit ses études japonaises; il fait aussi partie d'un cercle marxiste d'étude, de propagande et de combat, où il présente un travail sur *l'Impérialisme américain*. D'un regard paternel, les bonzes rouges approuvent. Le 19 avril 1938, M. Frederick Vanderbilt Field, le millionnaire communiste qui a fait tant parler de lui, écrivait au secrétaire général de l'Institute of Pacific Relations Edward C. Carter:

Cher M. Carter: Je suis ravi d'apprendre que la Fondation Rockefeller a donné une troisième année de bourse à E. H. Norman et l'a désigné pour les recherches de votre secrétariat; c'est un homme excellent. Vous aurez peut-être remarqué que depuis le tout premier numéro d'*Amerasia* jusqu'à l'avant-dernier, Jaffe, Chi et moi l'avons utilisé tant que nous avons pu. Vous ne pouviez faire un choix meilleur.

Jaffe, Chi, Field! Norman ne pouvait être plus vigoureusement entouré. Le scandale d'*Amerasia* ne devait éclater qu'en 1945; l'année 1938-1939, M. Norman la passa surtout à la bibliothèque de l'Université Columbia; il fréquentait aussi le cercle marxiste de Moses Finkelstein. C'est, du moins, ce qu'affirma, le 7 août 1951, le sinologue Karl A. Wittfogel, envoyé par le parti comme professeur à ce cercle. M. Moses Finkelstein, devenu Moses Finley, nia, le 28 mars 1952, avoir connu Norman. Reniement, oubli, vérité, mensonge? Au début de 1940, parut enfin le livre de Norman, *Japan's Emergence as a Modern State*. Très admiré par le cénacle qui

protégeait l'auteur, ce livre fut mentionné sans un seul mot de commentaire dans la grande revue *Foreign Affairs*.

Une autre porte s'ouvrait. Nommé à la légation canadienne de Tokyo, Norman vint faire ses adieux à l'Institut. Quinze jours après, le 30 mai 1940, Edward C. Carter écrivit à Owen Lattimore: « Je pense que Norman pourra écrire sur des questions contemporaines dans *Pacific Affairs*, sous un pseudonyme. » *Pacific Affairs*, comme *Far Eastern Survey* et *Amerasia*, devait faire couler bien de l'encre. Norman signa plusieurs articles. Y en eut-il d'autres, ornés d'un pseudonyme? Le 5 septembre 1940, le même M. Carter écrivit à M. William L. Holland, futur secrétaire général de l'Institut, que « Phil » partait pour le Japon. On lui enverrait son courrier à la section japonaise de l'Institut, mais *any very secret messages might be sent him care of Herbert Norman at the Canadian Legation*. Qui était « Phil »? Jaffe? Jessup? Quels étaient ces « messages très secrets »? Le 14 août 1951, alors qu'Edward C. Carter devait être interrogé par Robert Morris, on accorda les violons. M. William L. Holland lui écrivit qu'il s'agissait de Phil. Lilienthal, un *research assistant*. Quant au projet de correspondance ultra-secrète, c'était *a very normal thing*!

Après Pearl Harbour, M. Norman fut interné, puis libéré. Un de ses camarades au fameux cercle marxiste de Harvard, le Japonais Shigeto Tsuru, avait subi le même sort aux États-Unis. M. Norman se présenta au F. B. I. comme fonctionnaire canadien, en mission très confidentielle, et réclama les papiers de Tsuru. Il dut battre en retraite et déclarer qu'il faisait cette démarche à titre personnel. Parmi ces papiers de M. Tsuru, on trouva un résumé du rapport Nye, préparé presque entièrement par Alger Hiss, — comme on se retrouve! — et une lettre du 9 mai 1937 où l'on pouvait lire tous les détails sur le cercle marxiste de Harvard, et l'essai sur *l'Impérialisme américain*, de M. Norman.

Après l'armistice, M. Norman vint au Japon pour rapatrier les Canadiens. Puis, il entra comme officier de liaison dans le S. C. A. P. (Suprême commandement allié du Pacifique), service de contre-espionnage. A ce titre, il s'en alla, avec M. Emmerson, le 5 octobre 1945, chercher les deux chefs communistes Shiga et Tokuda à la prison de Tokyo pour les interroger. Shiga décrivit l'incident dans *Dix-huit Ans en prison*, et M. Eugène Dooman, président du Far East Subcommittee of the State, War and Navy Coordinating Committee, un des personnages les plus importants du S. C. A. P. en 1945, déclara, en 1951, que cette démarche avait eu un effet désastreux: *The effect of that, as said by one of the Japanese to me, was to add 100,000 new members to the Japanese communist party.*

Le 21 août 1946, William L. Holland invita Thomas A. Bisson à former un cercle d'étude avec Harold Quigley, Miriam Farley et E. Herbert Norman. M. Quigley n'est connu que comme professeur. La production littéraire de Miriam Farley, dans un sens communiste, est énorme. M. Bisson était particulièrement violent quand il écrivait sous le pseudonyme de Frederick Spencer, dans le magazine communiste *China Today*. Né le 8 novembre 1900, cet autre *child of the manse* avait été missionnaire presbytérien en Chine, de 1924 à 1928. En 1929, il travaillait déjà pour le gouvernement américain dans la *research*, ce qui ne l'empêcha pas, le 10 novembre 1934, de monter sur la même tribune qu'Earl Browder, Frederick Vanderbilt Field, Hansu Chan et autres et de recueillir de l'argent pour *China Today*.

Le 21 octobre 1950, M. Norman fut rappelé à Ottawa, après avoir passé un peu plus de cinq ans au Japon. La guerre de Corée n'avait pas adouci ses contacts avec l'armée américaine. Il y eut alors une enquête de la gendarmerie royale à son sujet. Pourquoi? Les journaux et les membres du parlement en ont beaucoup parlé; mais la chose est restée dans le vague. S'agissait-il de tirer au clair les rapports qu'il avait eus, à Harvard, en 1937, avec M. Israel Halperin, le *Bacon* de l'affaire Gouzenko? M. Halperin n'avait pas été trouvé coupable! N'était-il pas plutôt question de nommer M. Norman à un poste aux États-Unis — ce poste d'officier de liaison au service d'espionnage, auquel M. Robert Morris fit allusion, le 12 mars 1957? On comprendrait alors qu'une documentation ait été échangée entre les services canadien et américain: cela expliquerait bien des choses... Toujours est-il que le rapport envoyé par le gouvernement canadien semble avoir entièrement blanchi M. Norman, — c'est du moins ce qu'on dit aujourd'hui, — mais pas tout à fait assez pour qu'il obtienne le poste. Cet incident reste troublant. En tout cas, M. Norman demeura à Ottawa, plus ancré que jamais dans la confiance de M. Lester B. Pearson, jusqu'au 25 juin 1951, quand il partit pour les Nations Unies.

Dans l'intervalle, le comité McCarran, du Sénat américain, avait mis la main sur les dossiers de l'Institute of Pacific Relations, dans une ferme, à Lee (Mass.). Moins grave que celui d'*Amerasia*, le scandale fit plus de bruit. Du 25 juillet 1951 au 20 juin 1952, le comité McCarran fit enquête, et le nom de M. Norman rebondissait de temps à autre. C'est après le 20 juin 1952 que parut, un peu noyé dans les cinq mille pages du rapport, le dossier que nous avons analysé jusqu'ici.

M. Pearson envoya trois notes de protestation au gouvernement américain: deux en 1951, une le 31 décembre 1952. Si l'on en juge par les notes de 1957, elles durent être rédigées à peu près comme suit: prenant les choses de très haut, M. Pearson rejetait vigoureusement les insinuations qu'il jugeait dénuées de fondement, proposait qu'à l'avenir plaintes et soupçons fussent transmis par voie diplomatique.

Seulement, le nom de M. Norman continuait à revenir au cours des enquêtes américaines. En 1957, la situation s'aggrava soudain au Proche-Orient, où MM. Emmerson et Norman se retrouvèrent dans le même secteur. Le comité du Sénat américain, qui n'avait pas oublié la lourde déposition de M. Dooman, voulut en avoir le cœur net et fit venir M. Emmerson. Un premier témoignage n'était pas accablant pour M. Norman. Sa publication fut autorisée par la secrétaire d'État et par le comité de sécurité. Puis, M. Emmerson revint sur sa déposition. Cette fois, la secrétaire d'État aurait voulu arrêter la publication, mais le comité du Sénat estima que c'eût été rester avec un témoignage tronqué. Le texte parut, et M. Norman se suicida dans des circonstances qui n'ont pas été éclaircies. On cria, avec une unanimité déconcertante, à l'assassinat moral, à la calomnie, à la persécution... Cette fois, les clameurs n'arrêtèrent pas

les questions essentielles, qui furent posées, d'abord, par la *Gazette* de Montréal, puis au parlement, puis par tout le monde.

En 1945, on étouffa presque totalement le scandale d'*Amerasia*. En 1951-1952, celui de l'Institut des Relations pacifiques n'attira l'attention que de groupes restreints. Il semblerait que, cette fois, c'est différent.

D'autres, probablement, s'engloutiront dans le même drame que M. Norman, car il n'était pas seul, et la chose fera encore plus de remous. Abandonner cette situation à des polémiques inconvenantes ou à des chicanes électorales serait faire un pas en arrière et causer un grave tort au pays et au monde. Le chef du gouvernement et le chef de l'opposition sont assez clairvoyants et assez courageux pour trouver, d'un commun accord, le remède salutaire et l'appliquer. Quant aux malheureux qui jouèrent avec le communisme et se laissèrent prendre, il leur faudra couper et se libérer. A tout prix! Autrement, après tant d'autres, ils risqueront, eux aussi, l'horreur de la suprême évasion. Celle-ci mêle toujours du sang et de la boue à l'irréparable lâcheté envers soi-même, envers les hommes et envers Dieu.

MEXIQUE

AU DÉBUT de l'année, le baromètre politico-religieux du Mexique était au beau fixe. Les éruptions révolutionnaires avaient cessé, même si la plupart des problèmes sociaux de base attendaient encore leur solution. Autre cadeau, après tant d'autres, de Notre Dame de Guadalupe à son peuple bien-aimé. Dans 1,600 usines, au cours de l'année, elle avait été couronnée Reine du Travail. Le patron et le chef ouvrier local, dans un geste commun, posaient le diadème de la paix sur son front, se serraient la main, se promettaient loyale collaboration.

Le nouvel archevêque de Mexico, S. Exc. Mgr Dario Miranda, avait pris possession de son siège le 20 juin. Son prédécesseur, Mgr Martinez, avait piloté en virtuose les catholiques de son pays par des courants hérissés d'écueils. On s'était demandé si les catholiques mexicains allaient s'intéresser à la démocratie chrétienne. Dès son élection (2 juin), Mgr Miranda avait assuré les autorités de son pays de son respect et de sa collaboration, avait demandé à tous les Mexicains, « ses bien-aimés compatriotes, sans exception », de travailler à la concorde. Après le frémissement initial qui marqua le changement d'équipe, le beau fixe était revenu.

Le 10 octobre 1956, en prévision de l'année électorale qui s'en venait, l'épiscopat donna ses directives aux catholiques. Rédigées avec une prudence admirable, elles ne froissèrent personne.

1957, c'est le centenaire de la constitution de Benito Juarez. Paix à ses cendres! Benito est l'enfant chéri de la franc-maçonnerie, et il est des mythes qu'il faut laisser sur leur socle. A la suite de circonstances que nous essayâmes de décrire dans *le Front des pauvres*, la situation avait évolué à peu près comme suit: les lois persécutrices demeurent; on ne les observe pas tant que l'Église ne menace pas les privilèges du parti révolutionnaire institutionnel. Respectez les prébendes; le gouvernement fermera les yeux sur le reste.

Il fallait toute l'ingéniosité mexicaine pour transformer en symbole de paix religieuse celui auquel la franc-maçonnerie reconnaissante a érigé des statues dans tous les villages. A cet autel rustique, écoliers, syndicats, politiciens font leur pèlerinage annuel, écoutent les clichés accoutumés. On décréta de grandes fêtes qui exalteraient les espoirs d'aujourd'hui, en couvrant d'un drap rose un passé qu'on voudrait voir enterré à tout jamais.

M. Ruiz Cortinez, dont la popularité devient débordante, fit les choses en magicien. Il se créa un tel climat de bonne entente qu'on songea à faire chanter des *Te Deum* dans les églises, le 5 février 1957, ce qui donna lieu à un démenti discret. Un brillant mécréant, du nom d'Aquiles Elorduy,

membre de la Constituante de 1917, publia des textes où les glorieux ancêtres, don Ignacio Ramirez (*el Nigromante*), Ponciano Arriaga, Comonfort, Ignacio Guzman, chantaient les droits de l'homme et la liberté religieuse avec l'onction requise. Le beau fixe était rutilant.

Le 5 février 1957, trois cent mille Mexicains se donnèrent rendez-vous au centre même de la capitale, devant la cathédrale et le palais présidentiel. On ne vit pas un seul drapeau rouge, mais quinze mille enfants des écoles chantèrent l'hymne national avec un éclat enivrant, cependant que les carillons de la cathédrale déferlèrent sur un peuple en liesse. On réussit l'incroyable tour de force: quatre discours officiels sur Juarez et sa constitution, sans une seule parole offensante pour des catholiques.

Quelques jours après, parut *l'Initiation à la vie politique*, de M. l'abbé Pedro Velazquez, directeur du Secrétariat social mexicain. Justement, M. Velazquez avait succédé à Mgr Miranda comme directeur de ce secrétariat. Prêtre courageux, plus connu pour sa vigueur que pour sa finesse, il avait publié, il y a quelques années, *Miseria en Mexico*, formidable opuscule où il décrivait la détresse du prolétariat mexicain. Que signifiait cette *Initiation à la vie politique* au début d'une année d'élections qui tenait tous les politiciens en émoi? S'agissait-il d'organiser la « démocratie chrétienne », comme on l'avait cru un instant, au début de décembre 1956? Si oui, était-ce la tâche de ce prêtre?

Son livre fit esclandre. On se demande pourquoi. Dans deux cents petites pages, l'illustre prêtre mexicain décrit la société politique, le bien commun, l'État, le pouvoir de l'État, ses limites, les droits et devoirs des citoyens, les rapports entre l'Église et la politique, etc. Qu'a-t-on contre ceci, par exemple?

Le clergé est chargé des intérêts religieux de la population tout entière; il ne convient pas qu'il soit allié à un parti politique de quelque façon que ce soit. (P. 93.)

L'Action catholique doit rester en dehors et au-dessus des partis politiques. (P. 94.)

Le texte du P. Velazquez a 127 pages; le reste du livre est fait de citations d'encycliques. Des manuels de civisme dans ce genre, ça se trouve dans tous les collèges, et tout le

monde applaudit. Alors, à quoi rime le tintamarre? A ceci: l'équilibre entre les forces mouvantes de l'Église et de l'État a-t-il été rompu? C'est toute la question. Ce qu'on reproche à M. Velazquez, ce n'est pas ce qu'il a fait ou ce qu'il a dit. Ce sont ses intentions, et l'usage que d'autres feront de son livre. Aussitôt que sa petite bombe eut éclaté, M. Velazquez déclara:

A l'occasion des instructions du vénérable épiscopat sur les devoirs civiques des catholiques, on a publié beaucoup de choses fausses et on a prétendu leur donner un sens qu'elles n'avaient pas. J'ai pensé qu'il serait utile d'exposer, non plus dans la forme synthétique qu'avaient adoptée les évêques, mais plus explicitement, la doctrine de l'Église en matière de politique.

C'est tout, au moins du point de vue théologique et moral. Restent les répercussions qu'on pouvait et devait prévoir, surtout au Mexique, en période électorale, quand les politiciens qui se croient menacés peuvent avoir des réactions furieuses. L'acte de M. Velazquez est donc apprécié suivant les principes qui régissent les actes à double effet: l'un bon, un enseignement doctrinal excellent; l'autre mauvais, décollant surtout des circonstances de temps et de lieu qui enveloppèrent ce même acte, à savoir les dommages que l'Église peut souffrir en conséquence. M. René Capistrán Garza, connu comme catholique sans reproche et comme journaliste aussi clairvoyant que vigoureux, a condamné l'intervention de M. Velazquez en termes extrêmement vifs, dans son journal *Atisbos*. Il fit surtout valoir la différence entre les déclarations officielles de l'épiscopat, que le Mexique écouta avec respect, et celles de ce prêtre, qui causèrent une telle tempête. Il serait injuste de blâmer l'Église tout entière pour ce qu'il estime avoir été l'action d'une personne isolée. Celle-ci, évidemment, doit porter seule les conséquences de ses actes.

D'autres, surtout ceux du groupe Acción Nacional, ont vigoureusement applaudi M. Velazquez. Jusqu'ici, à ma connaissance, l'autorité religieuse ne s'est pas prononcée.

Joseph-H. LEDIT.

7 mai 1957.

Pour une civilisation chrétienne en Afrique noire

Madeleine VAILLANCOURT

LA DERNIÈRE GUERRE mondiale aura détruit et précipité bien des choses. Ainsi, le réveil des peuples afro-asiatiques, latent depuis des décennies, est arrivé à terme en même temps que la désintégration de l'atome; l'un et l'autre sont maintenant des faits accomplis. Que la route vers l'émancipation complète et la maturité politique soit longue et difficile pour ces peuples, et plus particulièrement pour ceux d'Afrique, importe peu; c'est une question de temps, et toutes les forces bonnes et mauvaises travaillent en profondeur pour hâter ce progrès et l'orienter.

En Afrique, terre traditionnelle des missions catholiques, les conditions sociales, économiques et politiques en pleine évolution présentent des dangers certains pour l'Église et menacent même son existence. Il importe de jeter un regard

Quelque temps avant la publication par Pie XII de l'encyclique *Fidei donum* sur les missions en Afrique, nous recevions de Rome le texte suivant, dont l'auteur collabore à l'œuvre du Centre de Liaison chargé de coordonner les efforts des organisations internationales catholiques et ceux des missions.

sur la situation actuelle dans le continent noir pour voir les problèmes nouveaux qui se posent à l'Église missionnaire et reconnaître l'urgence de leur trouver des solutions efficaces.

Un continent en crise de croissance

L'Afrique d'aujourd'hui offre le spectacle d'un continent en crise de croissance et qui cherche sa voie. Les peuples qui l'habitent ont lutté et luttent encore pour l'indépendance, mais dans le désordre et au prix de nombreuses divisions intestines. Certains d'entre eux ne réussissent à se mettre d'accord ni sur leur propre intérêt, ni sur un idéal commun, et ils appellent comme arbitres les puissances colonisatrices, pourtant honnies. Dans la poursuite de leur œuvre, les missionnaires doivent faire face à des difficultés de plus en plus grandes et vivre souvent dans une atmosphère d'insécurité politique et d'hostilité générale.

Les problèmes de la liberté

La liberté si chèrement acquise et si farouchement défendue par les nationalistes intransigeants pose aux peuples de l'Afrique, jeunes et primitifs, des problèmes presque insurmontables. Ce n'est pas tout de se débarrasser des cadres imposés par le colonialisme, il faut en créer d'autres qui soient satisfaisants. Or, la seule issue, dans bien des cas, c'est l'ancien système féodal, doublé d'un capitalisme indigène exploiteur. La misère et l'ignorance des populations africaines, dont il est difficile pour des Occidentaux de se faire une idée, retardent sérieusement leur accession à ce degré supérieur de civilisation qui leur permettrait d'être *vraiment libres*. Liberté de pensée, de langage ou de religion ne signifie pas grand-chose pour des hommes qui meurent de faim. Misérables et ignorants, ils subissent sans résistance l'influence de tous les courants d'idées, à commencer par le communisme, qui, en leur promettant sur terre le paradis économique, exerce sur eux un immense attrait.

Infiltration et propagande communistes

La pénétration communiste est devenue l'un des pires obstacles à l'action de l'Église missionnaire. Ayant expérimenté à fond le colonialisme, les peuples d'Afrique le rejettent en toute connaissance de cause; mais ils n'ont pas, à l'égard du communisme, la même expérience et ne savent pas discerner en lui un impérialisme plus implacable que l'ancien. En Afrique, les intérêts soviétiques ne sont pas stratégiques et politiques comme en Asie. Il s'agit de nuire aux puissances occidentales en diminuant leur pouvoir et en leur enlevant, avec leurs colonies, des sources de matières premières. Pour atteindre cet objectif, les communistes n'épargnent aucun effort et organisent leur action à la fois sur le plan idéologique, politique et économique.

La presse et la radio diffusent très largement sur le continent noir la propagande communiste; mais on ne saurait affirmer que l'idéologie marxiste ait pénétré en profondeur dans la mentalité des peuples africains. Le communisme africain est encore très rudimentaire et peu fidèle à l'orthodoxie marxiste; il est plutôt un mouvement de revendications sociales et économiques, nationalistes et raciales. On chercherait en vain un véritable parti communiste, bien que le communisme soit présent dans nombre de partis qui lui servent de masque. Il est d'ailleurs hors la loi dans toute l'Afrique du Nord.

En Afrique, la Russie se présente sous les traits non d'un pays communiste, mais d'une puissance économique. Sa politique se fonde sur l'offre d'aides économiques et techniques, sur l'envoi d'ambassadeurs, d'hommes d'affaires, etc.; elle tend à développer le commerce entre les nouvelles nations libres et les pays satellites, à capter leur confiance afin de les détacher du bloc occidental. Le climat de coexistence pacifique de ces dernières années a particulièrement favorisé la réussite d'une telle politique.

Mais les plus grands succès des communistes en Afrique ont été obtenus d'une manière indirecte et sur un autre plan. Durant les dix dernières années, aucun pays n'y a été exempt de soulèvements et de révoltes anticolonialistes. Dire que les communistes en sont les uniques auteurs serait manifestement exagéré; mais, chaque fois, ils ont su profiter de l'occasion pour attiser le feu révolutionnaire et entretenir la révolte contre les puissances impérialistes. Agitateurs et chefs partisans avaient d'ailleurs, pour un bon nombre, reçu leur formation à Moscou.

Le communisme est un grand danger pour l'Église missionnaire, non seulement à cause de la force de ses armes et de sa puissance de pénétration, mais aussi parce que ses

principes sont totalement opposés aux enseignements du Christ. Communisme et christianisme ne peuvent coexister. Ce sont deux systèmes qui embrassent également toute la vie de l'individu, et donc s'excluent mutuellement. Un adepte du communisme, en plus d'être perdu pour l'Église, devient pour elle un ennemi implacable. *En pays de mission, travail missionnaire est presque devenu symbole de lutte contre le communisme*. L'Église n'a pas d'autre choix: il lui faut s'opposer au progrès du communisme, et s'implanter elle-même plus fermement que jamais.

Réveil des religions nationales

La fin du régime colonial aura rendu fort délicate la situation de l'Église missionnaire en Afrique. En dépit de son caractère essentiellement supra-national, l'Église passe maintenant pour suspecte. Son activité missionnaire, les peuples africains ont tendance à la regarder comme un moyen d'ingérence politique, économique et idéologique des puissances coloniales, et ils cherchent à se défaire du christianisme comme d'un reliquat d'une époque révolue. De plus, ils ont pris en haine la race blanche et considèrent, du moins en certains endroits, le missionnaire avec méfiance et mépris. Dans ces conditions, la formation d'un clergé indigène est de première importance.

Le nationalisme excessif des peuples nouvellement libérés vient encore aggraver cet état d'esprit. Le sentiment nationaliste les porte à remettre en valeur tous les éléments appartenant à l'histoire, à la culture et aux traditions de leur patrie respective, et donc à accorder une attention toute particulière à la religion nationale. On assiste ainsi à un réveil des religions ancestrales; léthargiques depuis des siècles, elles sont prises d'une ardeur nouvelle et font preuve d'un prosélytisme efficace.

Prosélytisme musulman

L'Islam, en particulier, constitue pour l'Église missionnaire un danger extrêmement grave et actuel, à cause de la rapidité avec laquelle il fait de nouveaux adeptes. Son prosélytisme est particulièrement efficace en Afrique noire, comme le prouvent les chiffres suivants. En 1931, on comptait 44 millions de musulmans, ce qui représentait 31% de la population africaine. A peine vingt ans plus tard, leur nombre a doublé: d'après les statistiques de 1951, ils sont maintenant plus de 80 millions, représentant 40% de la population. Dans le même temps, les catholiques sont passés de 5 à 15 millions, ce qui signifie une augmentation de 10 millions de catholiques en comparaison d'une augmentation de 40 millions de musulmans.

Disparition du paganisme

Une des raisons principales du succès de l'Islam auprès des populations primitives est la simplicité de sa doctrine en même temps que la facilité de sa morale qui impose peu de renoncements et permet la polygamie. En Afrique centrale, on peut assister, entre l'Islam et l'Église catholique, à une véritable lutte pour la conquête de populations primitives, qui se laissent facilement arracher à leur animisme ancestral. Celui-ci, variable d'une tribu à l'autre, sans tradition ni hiérarchie ecclésiastique, privé de livres sacrés et de dogmes solides, est pour eux plutôt une source de désunion qu'un secours. N'étant plus adapté à la vie moderne et aux mœurs occidentales pratiquées par les indigènes, il est de plus en plus délaissé. Les noirs sont alors dans l'obligation de choisir entre le christianisme, l'islamisme ou l'athéisme matérialiste. On peut affirmer d'ores et déjà que le paganisme

comme tel aura complètement disparu en Afrique dans cinquante ou soixante ans. De là l'importance pour l'Église d'être présente aujourd'hui par toute l'Afrique et de perfectionner son apostolat. Pour les catholiques, l'heure est venue de former un front uni, afin d'aider l'Église à consolider ses positions.

Bloc afro-asiatique et christianisme

Lors de la conférence de Bandoeng et en maintes autres occasions importantes, les peuples d'Afrique, de concert avec les peuples d'Asie, ont affirmé leur désir de former un bloc afro-asiatique. Sur le plan politique, un tel bloc a peu de chances de s'établir; mais sur le plan idéologique, il pourrait fort bien se réaliser demain. On imagine aisément quelle catastrophe ce serait pour le christianisme s'il allait

être rejeté par toute cette partie du globe où se concentre la moitié de l'humanité. Déjà banni des territoires soviétiques, il se trouverait alors confiné au seul monde occidental, ce qui s'oppose à son caractère essentiellement universel, à sa mission évangélique qui le destine à « toutes les nations ».

On ne peut donc plus se faire d'illusions sur la gravité de la situation. Les missions en terre africaine se trouvent dans une instance de vie ou de mort. Tous les catholiques, clercs et laïcs, doivent se préoccuper du sort de cette Église en détresse, unir leurs efforts pour fortifier ses positions et étendre son rayonnement à tous les secteurs de la vie africaine. Autrement, les bons ouvriers de là-bas finiront par être dépassés et renversés par des événements plus puissants que leur zèle. Le mot d'ordre actuel des missions africaines pourrait se formuler ainsi: « Maintenant ou jamais! Dans cinquante ans, il sera trop tard. »

AU SERVICE DE L'ÉGLISE

LES FOYERS NOTRE-DAME

Émile GERVAIS, S. J.

DE PLUS EN PLUS, les chrétiens engagés dans le mariage recherchent une spiritualité conforme à leur état. Ne leur répète-t-on pas que leur sacrement met à leur disposition des grâces destinées à les rendre, comme époux, comme pères et mères de famille, capables de surmonter les obstacles particuliers que posent à la poursuite de la sainteté l'amour conjugal, si pur soit-il, et les difficultés inhérentes au rôle de parents et d'éducateurs?

Cet appétit de sainteté est notable chez les jeunes couples chrétiens de chez nous, que l'œuvre admirable des cours de préparation au mariage a initiés à leurs responsabilités. A leur intention, un prêtre au zèle infatigable, M. Albert Lapointe, P. S. S., aujourd'hui directeur général des cours de préparation au mariage pour le diocèse de Montréal, a fondé une union fraternelle de ménages, placée sous la protection de la divine Mère. Les Foyers Notre-Dame ont déjà une histoire intéressante, malgré leur jeune âge.

Nés sous le sourire de Marie

Laissons le fondateur nous raconter l'origine toute simple de ce mouvement.

C'est le 19 septembre 1954, par un dimanche de l'Année mariale, que vingt-deux ménages, ayant de trois semaines à trois ans de vie conjugale, se groupèrent pour un pèlerinage au sanctuaire national de Notre-Dame du Cap. Après une participation active au saint sacrifice de la messe, célébré dans la chapelle du Sacré Cœur de l'église Notre-Dame, et le petit déjeuner pris ensemble dans un restaurant du bas de la ville, les pèlerins se dirigèrent vers Nicolet...

Depuis longtemps, continue l'abbé, je rêvais de réunir ces jeunes époux, connus au temps de leurs fiançailles, à l'occasion d'une direction spirituelle ou des cours de préparation au mariage. Une expérience plus ou moins heureuse avait été tentée au mois de novembre et au mois d'août précédents. Mais, cette fois, le 19 septembre, c'est la Vierge qui convoque et elle permet que les Foyers Notre-Dame naissent et se maintiennent. Sous sa maternelle protection, des jeunes ménages, poursuivant le même idéal de vie chrétienne, se réuniront pour alimenter le feu sacré des premiers jours.

Ascensions spirituelles

Ce mouvement n'est pas le fruit de spéculations théologiques, mais le résultat de l'expérience. Celle-ci a inspiré la

méthode d'étude et d'action en commun. Il y a d'abord la *rencontre avec le Seigneur*. Le but spirituel de l'organisation donnait à la prière la première place dans les préoccupations et l'action des foyers. Dès les débuts, un esprit eucharistique et marial caractérisa la dévotion des membres, esprit adapté « aux exigences d'une solide spiritualité conjugale » de même qu'à la « sublime mission que le Seigneur leur a confiée ». On se réunit une fois par mois; et toujours il y a messe et communion.

Après quoi, les membres étudient leurs problèmes communs. « Si les cours de préparation au mariage leur ont été d'un grand secours », les membres « savent néanmoins que leur formation intellectuelle, psychologique, morale et religieuse concernant la vie conjugale et l'éducation des enfants est loin d'être complète. » La *conférence du jour* les aide à comprendre et résoudre leurs problèmes sous la direction d'un conférencier choisi avec soin.

Enfin, il est bon de resserrer les liens d'amitié et de charité. Pour permettre aux membres de se mieux connaître dans une atmosphère de franche camaraderie, les *agapes fraternelles* sont toutes désignées. On mange avec appétit le petit déjeuner préparé par quelques épouses. Les chants, de la gaieté ajoutent un cachet de fête. Le cantique « Chez nous soyez Reine » adressé à la sainte Vierge et la bénédiction des prêtres présents terminent la réunion.

Bénédiction de Notre Dame

Marie a visiblement béni l'œuvre naissante, patronnée d'ailleurs par ce grand dévot à Notre Dame qu'est S. Ém. le cardinal Léger. Le nombre des couples désireux de profiter de ces réunions augmenta sans cesse. On dut les diviser en trois sections. Chacune fut confiée à la protection de la sainte Vierge: les nouveaux époux invoquent Notre Dame du Bel Amour; les couples mariés depuis moins de trois ans prient Notre Dame de la Joie; les ménages unis depuis plus de trois ans se recommandent à Notre Dame de la Paix.

Foyers Notre-Dame, noyau de ferveur conjugale et familiale, garantie de renouveau spirituel pour les jeunes ménages qui sont l'espoir de l'Église au Canada.

12 mars: Lettre au R. P. Lombardi, S. J., sur le Mouvement pour un monde meilleur. — Le progrès spirituel doit commencer par le clergé et par les laïcs appelés à l'apostolat.

16 mars: Lettre, par l'entremise de Mgr Dell'Acqua, à S. Ém. le cardinal Rodríguez, archevêque de Santiago (Chili), à l'occasion du IV^e congrès international catholique de la vie rurale, tenu du 1^{er} au 6 avril, à Santiago, sous les auspices de la National Catholic Rural Life Conference.

20 mars: Allocution lors de l'audience accordée aux artistes de la Comédie française, en tournée à Rome.

21 mars: Allocution lors de l'audience accordée à un groupe de douze nouveaux prêtres du Collège pontifical espagnol de Rome, accompagnés de leurs supérieurs et de leurs parents. — Les nouveaux prêtres devront refléter dans leur vie « les caractéristiques de romanité » reçues durant leur formation sacerdotale à Rome.

23 mars: Allocution à un groupe de 60 membres de l'Académie américaine de Rome.

24 mars: Allocution lors de l'audience accordée à plus de 50,000 élèves des écoles secondaires de Rome. — Conseils pour acquérir une culture sérieuse, organique et complète.

25 mars: Lettre autographe à S. Ém. le cardinal Feltin, archevêque de Paris, à l'occasion de la commémoration, les 1^{er} et 2 avril, du tricentenaire de la mort de M. Olier, curé de Saint-Sulpice de Paris et fondateur de la Communauté de Saint-Sulpice, chargée de la formation sacerdotale. — La grandeur et la force du prêtre sont d'être en plénitude homme de Dieu et homme de l'Eglise.

28 mars: Allocution lors de l'audience accordée à un groupe de la Jeunesse de l'Union chrétienne démocrate, de Berlin-Ouest. — L'Eglise « défendra jusqu'au bout le droit des parents catholiques à des écoles répondant à leurs convictions ».

31 mars: Allocution lors de l'audience accordée à un groupe de personnes de la Société nationale française de Constructions aéronautiques.

1^{er} avril: Allocution à un groupe d'étudiants de l'Université de Madrid.

6 avril: Allocution à un groupe d'Enfants de Marie du Sacré-Cœur, de la Trinité-des-Monts. — « A la grande œuvre du salut du monde tout chrétien doit collaborer... La tâche de l'Action catholique est... plus importante que jamais... »

9 avril: Lettre, par l'entremise de Mgr Dell'Acqua, à S. Ém. le cardinal Pizzardo, préfet de la S. Congrégation des Séminaires et des Universités, à l'occasion du congrès des professeurs de philosophie des séminaires d'Italie. — Nécessité pour les prêtres de trouver « dans la saine philosophie les bases préliminaires de la science sacrée et d'un apostolat fécond ».

12 avril: Message, par l'entremise de Mgr Dell'Acqua, à l'occasion de la conférence des Organisations internationales catholiques qui se tenait à Bruges, du 12 au 15 avril. — Importance et efficacité de la contribution des catholiques à la vie internationale.

14 avril: Note remise à M. Matsushita, émissaire spécial du gouvernement japonais, lors d'une audience privée. — Au lieu de préparer une catastrophe atomique, il faut poursuivre le noble but de maîtriser les énergies de l'atome au service de l'homme.

15 avril: Allocution à un groupe de journalistes américains. — Une presse sans scrupule peut causer des dommages irréparables; les journalistes devraient savoir mesure garder même dans la grandeur des titres de leurs articles.

A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

POUR DES LOGEMENTS FAMILIAUX DANS LES GRANDES VILLES

L'an dernier, dans sa lettre pastorale du carême, S. Exc. Mgr François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, lançait un appel en faveur de logements familiaux dans les grandes villes, appel auquel la situation à Montréal, en particulier, donne une note d'actualité.

CE N'EST PAS sans beaucoup de soucis que nous voyons s'édifier dans nos grandes villes, comme dans les plus petites bourgades, des maisons dont les appartements ont une et demie, deux ou trois pièces. Comment loger une famille de plusieurs enfants dans des installations aussi étroites? N'est-ce pas une prime aux restrictions des naissances, un encouragement à tous ceux qui renoncent à lutter en faveur de la famille? On nous dira que le rendement de ces immeubles est impossible avec des appartements plus grands. Nous voulons bien croire que, à première vue, cette réponse est exacte. Mais nous pensons que, avec un peu de peine, on trouverait des solutions. Seulement, il faut les chercher, il faut les vouloir, et cela n'est pas facile.

Nous demandons à nos chefs politiques d'examiner s'il ne serait pas possible d'édicter des règlements en vertu desquels on ne permettrait pas d'édifier des maisons qui n'auraient pas une proportion suffisante d'appartements assez grands. On a bien réussi à interdire, par règlement, dans certains secteurs de nos villes, d'édifier des maisons qui aient plus que tant d'étages. Ces règlements sont souvent une entrave à l'esprit inventif de nos entrepreneurs, des hommes d'affaires. Il faut bien qu'ils s'y soumettent et ils y arrivent. Ne pourrait-on pas limiter plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici le nombre des petits appartements, manifestement insuffisants pour la famille? Nous savons bien que cela suscite beaucoup de difficultés et nous comptons sur le courage et la clairvoyance de nos hommes politiques, de nos hommes d'affaires, sur leur générosité en faveur de la famille.

Tout cela se retrouvera un jour, tandis que, au contraire, si l'on n'a pas le courage de freiner certaines initiatives qui vont à l'encontre du bien de la famille, on sera bien obligé un jour, et plus tôt qu'on ne le pense, de le payer.

LES CATHOLIQUES ET LA LUTTE POUR LES BONNES MOEURS

Le 5 mars dernier, dans son allocution aux prédicateurs du carême de Rome, S. S. Pie XII protestait solennellement contre le déploiement, sur les murs de la capitale, d'affiches « vulgairement pornographiques ». Cette protestation, on le sait, eut d'heureux résultats, et les affiches incriminées disparurent aussitôt. Mais les paroles prononcées à cette occasion par le Souverain Pontife sont d'application universelle et devraient inspirer les catholiques de chez nous qui luttent pour l'assainissement de la moralité publique. A noter que le Pape compte non seulement sur les pouvoirs politiques, mais aussi sur tous les fidèles et même sur les prédicateurs.

QUI POURRAIT dire les ruines d'âmes, spécialement des jeunes gens, que provoquent de telles images, les pensées et sentiments impurs qu'elles peuvent susciter, combien elles contribuent à la corruption du peuple, au grave préjudice de la prospérité même de la nation, qui a besoin d'une jeunesse saine, forte, éduquée aux plus nobles aspirations de la vertu! Ajoutez à cela les revues pornographiques

exposées dans les kiosques, le cinéma immoral et aussi la télévision, qui pénètre jusque dans l'intimité des maisons et y apporte plus d'une fois — comme cela Nous a été rapporté — des spectacles audacieux, propres à troubler profondément les consciences.

Aussi, dans la faible attente d'avoir ailleurs une défense vraiment efficace, — principalement après la déclaration prononcée d'illégitimité constitutionnelle de certaines normes précédentes, — il faut que, dans de tels cas, les catholiques défendent eux-mêmes les droits de la religion et des bonnes mœurs et, en union avec les autres personnes honnêtes de toutes tendances, mais soucieuses de la moralité du peuple, ils suscitent une énergique protestation de l'opinion publique, dont la réaction, démontrant quel est vraiment « le sentiment commun », impose aux autorités compétentes les mesures nécessaires. C'est une tâche que Nous confions particulièrement à vous, prédicateurs et ministres d'âmes, et qui vous méritera la gratitude de tous ceux qui veulent le vrai bien du bon peuple romain.

PORTAIT DU PARLEMENT IDÉAL

DANS SON MESSAGE de Noël 1944 sur la démocratie, le pape Pie XII a tracé du parlement idéal un portrait que les électeurs canadiens devraient attentivement considérer avant de donner leur vote, le 10 juin prochain. Un tel parlement, dit le Souverain Pontife, groupe une élite d'hommes éminents par leur esprit et par leur caractère, une assemblée qui soit l'image de la vie multiple de tout le peuple; il se compose d'une élite d'hommes « remarquables par leurs solides convictions chrétiennes, leur jugement droit et sûr, leur sens pratique, leur équité, leur aptitude cohérente en toutes circonstances ». Pour ses membres, il veut « des

hommes de doctrine claire et saine, de volonté ferme et droite », et tout particulièrement « des hommes qui soient capables, par l'autorité qui émane de leur conscience pure et s'irradie largement autour d'eux, d'être les guides et les chefs de leurs concitoyens, spécialement en des temps comme ceux-ci, où les nécessités qui étreignent le peuple en excitent l'impressionnabilité et l'exposent à se tromper et à être trompé ».

C'est pour des hommes de cette trempe que les citoyens canadiens doivent voter. Le prochain parlement fédéral reflétera la qualité du vote qu'ils donneront le 10 juin.

En trois mots

¶ Le championnat de la course de fond revient à l'Indien V. Krishna Menon, âgé de 59 ans. Au Conseil de Sécurité, cet hiver, il parla pendant sept heures d'affilée sur la question du Cachemire. En tout, il parla vingt heures sur le problème. Le matin du 20 février, il n'en pouvait plus et s'affaissa. Mais l'après-midi, il se rendit à l'O. N. U. en compagnie de son médecin, demanda la parole pour dix minutes, et parla près d'une heure. Malgré sa performance, il eut besoin du soixante-dix-neuvième veto de l'U. R. S. S. pour se tirer d'affaire.

¶ L'U. R. S. S. vient d'acheter, au prix de 400,000 livres égyptiennes (\$1,200,000), le palais Mosseiry, un des plus luxueux du Caire. Elle continue de faire d'importants placements en Égypte.

¶ En Algérie, il y a 1,950 médecins, 150 hôpitaux, 30,000 lits, soit un lit par 350 habitants. En Turquie, en Iran, en Égypte, il y a un lit par 1,000 habitants. En Algérie encore, le revenu moyen est de 54,000 francs par an; en Égypte, il est de 40,000 francs.

¶ Les Américains menacent la langue anglaise « de corruption et de désintégration », affirme lord Conesford, scholar d'Oxford, ce qui justifierait les Français de traduire, comme ils disent, de l'américain, quand il s'agit d'un livre paru aux États-Unis; ce qui justifierait également les Canadiens français de dire à leurs compatriotes de langue anglaise qu'ils ne parlent pas the Oxford English.

¶ Certains prétendent que les Profils d'adolescents de Radio-Canada devraient s'intituler Caricatures de parents. Cependant, rassurez-vous, les réalisateurs ont bonne volonté. Il paraît que, l'an prochain, les sketches seront moins négatifs ou plus constructifs.

¶ On peut se demander si *Prise de bec* a comme devise: « Diviser pour unir. » A en juger par l'émission qui confronta le P. Desmarais, Jeannette Bertrand et le Dr Voyer, on croirait qu'il y a plutôt lieu de renverser les termes.

¶ Bonne nouvelle! Les adolescents auront leur ciné-club à la télévision, cet été. Ce sera le Club des Seize (tous les samedis soir, à cinq heures).

¶ Dans le voisinage de Qumran, une onzième grotte contenant des écrits bibliques vieux de deux mille ans vient d'être découverte. Un premier examen indique que l'on a retrouvé des copies du livre des Psaumes, ainsi que du Lévitique, de même qu'une traduction araméenne du texte hébreu du livre de Job.

¶ La nouvelle société qui vient de se constituer sous le nom de l'Ordre des Chevaliers de Champlain a adopté pour mot d'ordre la célèbre parole du fondateur de Québec: « Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un royaume. » Certains verront dans ce geste un autre signe de notre messianisme intempérant. Ne serait-il pas plus juste et plus sage d'y admirer la fidélité à l'idéal évangélique et missionnaire qui a toujours inspiré notre peuple depuis bientôt trois cents ans?

¶ Ce qu'a fait le Comité diocésain de moralité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à propos des dernières élections, pour quoi d'autres comités du même genre ne le feraient-ils pas dans tous les diocèses du Québec, à propos des prochaines élections, le 10 juin?

¶ La démocratie est un régime qui repose essentiellement sur l'initiative et la responsabilité des citoyens. Si donc nous voulons vraiment de la moralité électorale, c'est à nous d'en mettre; les résultats obtenus dans le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière démontrent que les honnêtes gens peuvent exercer une influence beaucoup plus considérable qu'ils ne le pensent généralement.

UNE GRANDE TRAGÉDIE, UNE GRANDE TRAGÉDIENNE

Georges-Henri d'AUTEUIL, S. J.

ON NOUS AVAIT ANNONCÉ la mort de la tragédie. Genre périmé, disait-on. Les sujets, la langue, les personnages, tout était d'un autre âge. Admirable, sans doute, digne de notre respect... et du musée, comme la Vénus de Milo ou un beau vase étrusque.

Mais que sur le portique monumental du palais de Thésée paraisse une femme incarnant « la fille de Minos et de Pasiphaé », symbole de passion dévorante et de mort sous sa funèbre perruque et son ample tunique rouge, et voilà, la tragédie renaît, Vénus s'anime, se consume à nouveau d'un amour impossible, et du vase oublié s'échappe encore le capiteux arôme de subtils parfums.

C'est à ce miracle que nous avons assisté, lors des récentes représentations de *Phèdre*, au théâtre Saint-Denis, par Mme Edwige Feuillère et sa compagnie.

Encore une fois, les pronostics pessimistes ont été contredits: on a dû redonner *Phèdre* sept ou huit fois, au lieu des trois pauvres soirées prévues et annoncées. On se rappellera longtemps qu'Edwige Feuillère a joué *Phèdre*, admirablement. On oublie déjà sa *Parisienne*, plus encore sa *Dame aux camélias*... Leçon à méditer par les impresarios ou les directeurs de troupes: ce qui est vraiment populaire, ce n'est pas toujours ce qui traîne les rues, mais ce qui éveille dans le cœur de tout homme les sentiments naturels et profonds de pitié, de terreur, d'admiration.

Non, la tragédie n'est pas morte. Mais les grands interprètes de la tragédie se font de plus en plus rares; voilà la triste constatation. Habités, par le cinéma et le théâtre contemporain, au naturel et au réalisme de la vie courante, aux susurrements des balivernes quotidiennes du micro, les comédiens modernes sont de moins en moins aptes à incarner ces vrais « monstres sacrés » de la tragédie classique.

Aussi, quand, d'aventure, il s'en rencontre quelques-uns, c'est une chance rare qu'il faut absolument ne pas manquer — ce que compriront tous ceux qui sont allés applaudir Edwige Feuillère au théâtre Saint-Denis.

Il convient de le reconnaître: la tâche des artistes n'est pas facile. Dans *Phèdre*, comme dans toutes les tragédies, les personnages, dès le lever du rideau, sont en pleine crise. Et celle-ci va très vite monter au paroxysme. Les passions, violentes, ravagent déjà les âmes. La lutte, farouche dès le début entre les adversaires, s'exaspère rapidement: tous les coups deviennent légitimes. Et quand, au milieu des imprécations et des malédictions, les dieux entrent dans ce terrible jeu de sang, on prévoit que tout peut arriver, jusqu'aux plus fatales issues, jusqu'à cette longue tache rouge — *Phèdre*, inerte aux pieds de Thésée, morte d'avoir mal aimée.

Et cette action progresse avec une rigueur, une densité qui ne laissent place à aucune détente; chaque moment dramatique s'accroche à l'autre, l'explique, le complète, le prépare, d'une marche implacable, sans faux pas, sans répit non plus; on pense tout naturellement au célèbre « Marche, marche... », de Bossuet.

Tout cela enveloppé de l'enchantement du vers racinien et d'une langue unique plus par une parfaite adaptation de l'expression au sentiment et une harmonieuse mise en place des vocables que par l'abondance de ceux-ci et leur richesse sonore.

C'est assez dire que pour jouer *Phèdre*, *Hippolyte*, *Thésée*, ou un autre personnage de la pièce de Racine, il faut un talent plus qu'ordinaire. Cela requiert surtout un tempérament de tragédien uni à une compréhension intelligente du texte et des états d'âme à exprimer. Ces dons ne sont pas et n'ont jamais été fréquents.

Nous les retrouvons à un degré rare chez Edwige Feuillère; surtout, je crois, l'intelligence. C'était un pur délice de l'entendre interpréter, avec finesse, nuance, justesse de ton, les admirables vers de son rôle. On ne peut exiger plus parfaite possession d'un personnage. Dans les effets de force, toutefois, quand la passion éclate, la voix, si posée d'ordinaire et qui portait avec assurance et clarté, s'éraillait un peu et manquait de la puissance voulue.

Jean-François Calvé, dans le rôle d'*Hippolyte*, nous fait penser à l'Apollon du Belvédère. Cependant il ne fut pas seulement une belle statue. Sa sincérité ardente, sa fougue contenue, sa jeune fierté proclamée d'une voix chaude et puissante l'ont rendu extrêmement sympathique dans ce beau caractère dramatique, plus cornélien, à mon avis, que racinien.

Les autres rôles masculins du roi Thésée et du confident Thérémène furent joués, respectivement, par Noël et Nissar; leur métier est sûr et juste leur interprétation. Dans la grande scène, pourtant, de Thésée avec son fils Hippolyte, Bernard Noël m'a paru plus déclamatoire que convaincu; on aurait dit qu'il forçait sa voix pour faire plus impressionnant. Et alors, cette scène, pivot de l'action tragique de la pièce, n'a pas produit en moi le mouvement d'émotion attendu. Par contre, le fameux récit de Thérémène, au cinquième acte, qui annonce la mort d'*Hippolyte*, un peu escamoté, au début, Charles Nissar l'a rendu d'une façon bouleversante, nous faisant bien sentir la sauvage horreur de la mythologie grecque et la souveraine grandeur d'âme d'*Hippolyte* qu'il contient.

Pour la « perfide » *Cénone*, Racine n'a pas trouvé, à mon goût, l'interprète idéale dans Marguerite Coutan-Lambert. Drôlement enroulée dans un costume encombrant, elle paraissait beaucoup trop bonne femme pour pouvoir, raisonnablement, nourrir et cultiver en son âme toutes les méchancetés que l'auteur lui prête. Avec plus de métier et d'expérience, la jeune et sombre Maria Tamar — qui jouait *Ismène* — serait, sans doute, plus appropriée au personnage.

Dans les premières scènes de son rôle, la blonde et charmante Éliane Zucchini a pris trop au sérieux, semble-t-il, les épithètes employées par Racine pour définir son caractère et elle a été vraiment « triste » et « plaintive » à souhait. Mais dans sa courte scène avec Thésée, au quatrième acte, elle s'est ressaisie et a manifesté une belle fermeté et une vigueur digne, enfin, d'*Hippolyte*.

Anne Chobaut, qui jouait *Panope*, a certainement beaucoup de talent, puisqu'on lui a fait traverser « la mer au loin retentissante », comme dirait Homère; mais j'avoue ne m'en être pas bien aperçu, faute d'avoir entendu les belles choses — sûrement! — qu'elle nous a débitées. J'étais probablement trop loin.

Et ainsi, cette année, notre brillante saison théâtrale s'achève en apothéose, dans le lumineux sillage d'une grande tragédie. Grâce en soient rendues à une grande tragédienne, Edwige Feuillère!

PRÉCISIONS SUR LE PATRIOTISME CANADIEN-FRANÇAIS

Richard ARÈS, S. J.

EN COMPAGNIE d'une bonne centaine d'autres personnes, j'ai assisté, les 4 et 5 mai dernier, au symposium sur le patriotisme canadien-français organisé par l'Association canadienne des Éducateurs de langue française. Comme un bon nombre d'autres, sans doute, j'en suis revenu avec des impressions mêlées. Ce fut une réussite à maints égards: organisation générale, qualité et variété des participants, vigueur des idées émises, vivacité des discussions. Mais on n'est pas, à ce qu'il me semble, parvenu à formuler une doctrine et des consignes patriotiques nettes et précises pour les Canadiens français. Le contraire, d'ailleurs, aurait été fort étonnant; aussi, j'en fais moins un reproche qu'une simple constatation.

De ces deux jours de débat je voudrais essayer de dissiper ici certaines imprécisions, obscurités et confusions, en présentant sous forme de propositions quelques éclaircissements concernant d'abord le patriotisme en général, puis la patrie des Canadiens français, enfin le patriotisme canadien-français lui-même.

I. — PROPOSITIONS SUR LE PATRIOTISME EN GÉNÉRAL

Pour être fructueuse, toute discussion publique sur un objet précis doit commencer, non seulement par être rationnelle, mais par se faire et se maintenir à l'intérieur d'un même système de pensée et d'une même philosophie de l'homme et de la vie; autrement, tout en employant les mêmes termes, les participants ne parleront pas le même langage et n'arriveront pas à se comprendre. A Paris, il y a une dizaine d'années, j'assistai à une assemblée contradictoire entre communistes et catholiques sur le problème de la liberté; à aucun moment il n'y eut je ne dis pas accord, mais seulement rencontre de pensée, car, dans le système marxiste, la liberté n'a pas du tout le même sens qu'elle a dans la philosophie chrétienne.

En conséquence, pour discuter fructueusement du patriotisme, il y a certaines données théoriques et certains postulats à admettre, si l'on ne veut pas battre inutilement la campagne. En voici quatre, qui me paraissent indispensables.

1. *La théorie traditionnelle du patriotisme est à connaître et à retenir comme point de départ.* — Il existe, sur le patriotisme, une théorie traditionnelle qui nous vient de la *philosophia perennis* et que l'Église catholique a faite sienne. Cette théorie s'intègre dans un système général de penser et d'agir qui a marqué de

son sceau le monde occidental et façonné tout particulièrement l'intelligence canadienne-française. On ne met pas de côté une telle théorie pour la remplacer par sa conception propre sans s'exposer, d'une part, à ne pas être compris de l'immense majorité de ses auditeurs canadiens-français et, d'autre part, à côtoyer dangereusement d'autres systèmes de pensée plus ou moins hostiles à la philosophie chrétienne, par exemple le marxisme. L'essentiel, en l'occurrence, n'est pas que la théorie traditionnelle soit pratiquement efficace, mais qu'elle soit vraie; il ne s'agit pas de savoir si elle transforme le monde, mais si elle l'explique bien tel qu'il est, tout en indiquant ce qu'il doit être.

2. *Dans la théorie traditionnelle, le patriotisme est une vertu à contenu précis.* — Il s'agit d'une vertu qui incline l'homme à se considérer comme débiteur à l'égard du milieu qui est au principe de sa génération et de son éducation. Ce milieu, c'est la patrie; mais la piété patriotique ne l'envisage que de ce seul point de vue générateur et éducateur, c'est-à-dire, en somme, sous le rapport de père à fils. Dans ce milieu toutefois, qui est nécessairement un milieu social, d'autres points de vue et d'autres rapports existent, donc aussi d'autres obligations et d'autres vertus pour les hommes qui l'habitent. On ne saurait, en conséquence, identifier au seul patriotisme ces autres obligations et vertus sans risque d'engendrer de regrettables confusions et sans conduire la discussion dans une impasse.

3. *Il faut, en particulier, distinguer la justice légale de la piété patriotique.* — Nous appartenons simultanément à une patrie et à une société politique, lesquelles peuvent soit concorder, soit diverger; mais nos obligations envers la première naissent d'un fait: celui de la génération, tandis que c'est un but recherché en commun qui fonde nos devoirs envers la seconde. Aussi relations patriotiques et relations sociétales ne sont-elles pas gouvernées par les mêmes vertus et ne peuvent-elles pas s'identifier les unes aux autres.

La justice légale est tout entière tournée vers le bien commun à servir et à promouvoir; si elle peut ainsi, par l'intermédiaire de la loi, commander à toutes les vertus, elle ne saurait en supprimer aucune. Quand donc on affirme qu'elle l'emporte en excellence sur la piété patriotique, il faut se garder de sous-entendre qu'elle en est l'adversaire, alors qu'en réalité elle doit en favoriser l'exercice.

De plus, si *théoriquement* il est vrai de dire que le bien commun de la société politique universelle prime

les biens communs des sociétés particulières, il n'en reste pas moins vrai que, *dans l'ordre concret et réel*, sont encore faibles et peu nombreux nos liens juridiques avec la société politique universelle, précisément parce que, d'une part, cette dernière commence à peine à s'organiser et que, d'autre part, ce sont les sociétés particulières, c'est-à-dire les États, qui ont encore la charge du bien commun universel. Il ne faudrait donc pas affirmer d'une façon absolue l'obligation pour chacun de devenir citoyen du monde, même au détriment des liens de citoyenneté et de piété qui le rattachent à son propre pays.

4. *Le patriotisme, tout comme les patries, se fonde sur des éléments divers, dont la réalisation n'est pas toujours complète ni harmonieuse.* — Toute patrie comporte d'ordinaire un triple élément: territorial, national et politique. Là où ces trois éléments se marient harmonieusement, le patriotisme est simple et clair; mais là où ce mariage harmonieux n'existe pas, le patriotisme devient complexe et difficile à définir. Il importe alors de suivre la réalité elle-même et de distinguer dans le patriotisme un triple aspect, selon qu'il se rapporte à la terre, à la nation ou à l'État. On parlera donc de patriotisme territorial, national et politique, en se rappelant toutefois que, si la terre et la nation sont, elles, des principes de génération, l'État, lui, n'est qu'un principe de protection et d'assistance, et donc réalise beaucoup moins que les deux premières la notion de patrie.

II. — PROPOSITIONS SUR LA PATRIE DES CANADIENS FRANÇAIS

Quand il est question du patriotisme canadien-français, rien ne démontre mieux le besoin de distinguer et de préciser que l'insatisfaction profonde que nous laissent les formules trop absolues, par exemple, les suivantes: la patrie des Canadiens français, c'est le Canada et le Canada tout entier, ou c'est la province de Québec, ou encore c'est le Canada français. Ces trois affirmations peuvent-elles être vraies en même temps, ou s'excluent-elles mutuellement? Si le Canada tout entier est vraiment une patrie pour les Canadiens français, comment expliquer la faiblesse du sentiment patriotique proprement canadien chez un si grand nombre d'entre eux? Si la province de Québec est vraiment leur patrie, comment expliquer qu'un million de Canadiens de langue française vivent loin d'elle? Si c'est enfin le Canada français qui est leur véritable patrie, comment pourraient-ils être pleinement satisfaits d'une patrie qui ne possède ni individualité géographique ni personnalité politique complète?

D'où, en réponse à ces questions, ma première proposition, très générale d'ailleurs.

1. *Le Canada, le Canada français et le Québec constituent, pour les Canadiens français, chacun une patrie,*

mais en un sens analogue et non univoque. — Je veux dire par là qu'il est légitime d'appliquer le terme de *patrie* à ces trois milieux, à condition de ne pas oublier que chacun, tout en ressemblant aux deux autres, comporte un aspect différent et complémentaire. La patrie complète, je le rappelle, se compose de trois éléments: un territoire, une nation et un État, non pas simplement juxtaposés, mais accordés, intimement unis et pour ainsi dire mariés au cours d'une longue et commune histoire. Il ne suffit pas, par conséquent, que ces trois éléments soient présents et remplissent, chacun de leur côté, leur rôle générateur et éducateur; il faut que le groupe humain qui en subit l'influence en soit venu à les considérer comme son *patrimoine* propre, comme faisant en quelque sorte partie de lui-même, comme les causes de sa survie dans le temps et dans l'espace.

C'est ce qui explique qu'il soit si difficile de définir, d'une façon précise et complète, la patrie des Canadiens français: non pas tant où elle est que ce qu'elle est. Si grand que soit notre effort de pensée, la réalité extrêmement complexe nous échappe par quelque endroit, et cela parce qu'elle se compose elle-même d'éléments tronqués ou défectueux, ou encore insuffisamment accordés et unis les uns aux autres dans une histoire commune. Aussi faut-il se garder des affirmations globales et absolues en cette matière.

2. *Le Canada français constitue, pour les Canadiens français, une patrie nationale.* — J'entends par Canada français toute cette portion du territoire canadien habité par les groupes d'expression française, de Terre-Neuve à la Colombie, de la frontière américaine au pôle Nord. Le Canada français existe, en somme, partout où, au Canada, la nation canadienne-française a pris racine, partout où s'est opérée son union avec la terre canadienne. Pour les Canadiens français, il constitue une patrie réelle, mais incomplète: *patrie*, parce qu'il est à la fois un milieu générateur et un bien patrimonial; *incomplète*, parce qu'il lui manque l'individualité territoriale et la personnalité politique. Comme c'est l'élément national qui lui fournit à la fois ses limites, sa substance et son unité, il forme bien une entité culturelle, mais non une entité géographique et politique nettement définie; voilà pourquoi il faut, à son sujet, parler de patrie nationale, de patrie avec un qualificatif, et non pas simplement de patrie tout court.

3. *Le Québec réalise, pour la majorité des Canadiens français, la plupart des conditions de la patrie, mais pas toutes.* — Là, en effet, les trois éléments traditionnels: territoire, nation, État, non seulement affirment distinctement leur présence, mais forment un tout unifié par une longue histoire commune et constituent à la fois un milieu générateur et un bien patrimonial. Foyer héréditaire de la nation canadienne-française, le Québec réalise donc à l'égard de cette dernière,

plus que n'importe quel autre milieu, les conditions mêmes de la patrie. Et cependant, même dans son cas, la réalisation n'est pas totale, et cela pour une double raison, l'une tirée de l'élément national, l'autre, de l'élément politique.

La nation canadienne-française, je la comparerais volontiers à un immense oiseau qui aurait fait son nid en terre canadienne, mais dont le corps et la tête seraient dans la province de Québec, et les ailes cependant s'étendraient aujourd'hui, à l'est et à l'ouest, sur tout le Canada. Le nid historique se situe toujours au Québec, mais les ailes de l'oiseau l'ont depuis longtemps dépassé et s'en écartent de plus en plus. En d'autres termes, même s'il en est le centre, le cœur et la tête, le Québec ne peut plus s'identifier au Canada français tout entier; s'il réalise, plus que n'importe quel autre milieu, les conditions de la patrie, ce n'est que pour la majorité des Canadiens français qu'il en est ainsi. Pour un million d'entre eux, le Québec n'est ni la patrie territoriale, ni la patrie politique, mais uniquement le centre même de la patrie nationale.

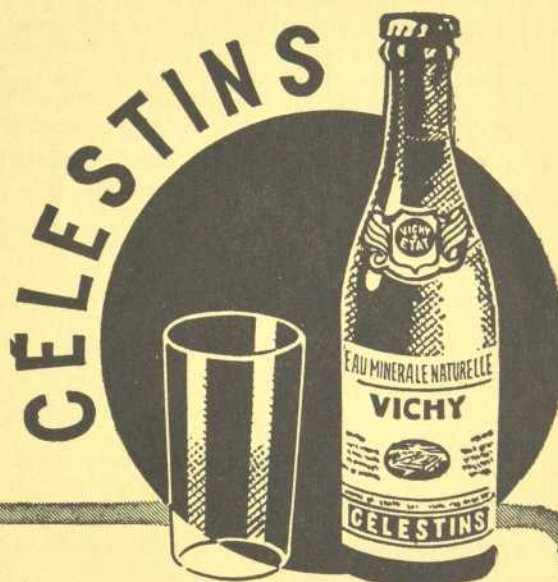
De plus, l'élément politique, non seulement demeure, de droit, étranger au million de Canadiens français vivant hors des frontières québécoises, mais même pour les Franco-Québécois il ne peut jouer qu'un rôle partiel. La constitution canadienne, en effet, partage l'exercice des pouvoirs politiques entre deux ordres de gouvernement, l'un fédéral, l'autre provincial, ayant chacun leur sphère d'action et leurs compétences nettement déterminées. L'ordre politique québécois existe, a son excellence propre, mais il est incomplet.

Ainsi en est-il de la patrie québécoise. C'est une patrie, pourrait-on dire, nécessairement ouverte: tant du point de vue national que du point de vue politique, il lui faut regarder à l'extérieur pour y trouver son achèvement et sa plénitude.

4. *Le Canada tout entier, pour les Canadiens français, n'est encore qu'une patrie politique.* — J'entends par Canada tout entier ce vaste ensemble territorial, social et politique qui forme le pays canadien; j'y inclus donc le Canada anglais aussi bien que le Canada français, le gouvernement central aussi bien que les dix gouvernements provinciaux. En quel sens ce vaste ensemble peut-il être dit patrie pour les Canadiens français? Sans doute leur fournit-il un gîte, un gouvernement et une citoyenneté; mais est-il davantage pour eux, est-il vraiment un principe d'être, un milieu procréateur et éducateur, en même temps qu'un bien patrimonial? A cette question, il faut bien répondre que le milieu canadien, comme tel, pris dans son ensemble, ne possède qu'une faible puissance de génération, et cela parce qu'il lui manque à la fois l'unité qui ferait sa force et l'originalité qui rendrait son influence distinctive.

Son unité, quoi qu'on en dise, est d'ordre non pas national, mais politique. C'est une maison à double

L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime "triste"?

RAREMENT nécessaire, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CELESTINS quotidien.

Son action bien connue et ses propriétés diurétiques contribuent à stimuler les multiples fonctions du foie et des reins et exercent un effet des plus salutaires sur le système digestif en général. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",
buvez **Vichy!**
CELESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!

Exigez « CELESTINS »

Importateurs: HERDT & CHARTON INC., Montréal

logis, qu'habitent deux familles différentes, chacune intéressée sans doute au sort général de la maison, mais d'abord et avant tout au bien de son propre foyer. Pour gérer leurs affaires communes, les deux familles ont fondé une société qui s'occupe du soin général de la maison. Ce rôle, en milieu canadien, c'est l'État central qui l'exerce; c'est lui qui maintient et fait l'unité. Sans lui, on ne pourrait même pas parler de patrie canadienne; lui présent, on peut en parler, mais en un sens politique seulement, parce que cette patrie manque d'originalité et de densité nationales.

En d'autres termes, parce que la collectivité humaine qui habite le milieu canadien n'est pas, à proprement parler, une nation, ne possède pas une culture et une âme nationales, et parce que c'est la nation, et non l'État, qui est vraiment un principe de génération, on ne saurait présentement parler du Canada comme d'une patrie nationale. Il apparaît plutôt comme un ensemble de patries particulières unies par de mêmes préoccupations politiques et, pour les Canadiens français en particulier, comme la patrie politique de leur foyer national.

Ces distinctions, qui sont bien réelles, s'imposent, si l'on veut comprendre les tendances naturelles ainsi que les exigences du patriotisme canadien-français. De celles-ci nous tenterons, dans un prochain article, de présenter une idée précise et explicite.

Prévoyance

Mettez-vous en état de profiter des occasions et de parer à l'imprévu. Celui qui n'a pas d'économies ne peut « saisir sa chance ». La maladie, un accident, le chômage sont des événements tragiques pour celui qui vit au jour le jour. Epargnez une partie de votre salaire.



Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif plus de \$640,000,000

583 bureaux au Canada

LES LIVRES

SPIRITUALITÉ

Joseph STIERLI, S. J.: *Le Cœur du Sauveur. Études sur la dévotion au Sacré Cœur*. Avec la collaboration des PP. R. Gutzwiller, H. et K. Rahner, S. J. Traduction de l'abbé Ch. Munier. — Mulhouse (Porte du Miroir), Éditions Salvator, 1956, 258 pp., 20 cm. Prix: 690 fr.

TRADUIT avec une clarté parfaite, cet ouvrage apporte des idées neuves et profondes sur un culte que Pie XI proposait comme la quintessence du christianisme. Exploitant les deux Testaments (surtout *Jean*, VII, 37-38; XIX, 34), on montre d'abord que la dévotion au Sacré Cœur se fonde sur la Bible; puis, on en suit l'élaboration chez les Pères et le rayonnement chez les mystiques du Moyen Âge. Ainsi, les apparitions de Paray complètent une longue tradition, à laquelle l'Église donnera une forme officielle. Évanouï le reproche de nouveauté adressé à la dévotion. D'autres critiques visent le fond et l'expression (liturgique et personnelle) du culte; les AA. s'appliquent donc à en préciser le sens dogmatique et la portée spirituelle; enfin, ils justifient les formules de la messe de la fête et commentent splendidement la riche litanie du Sacré Cœur. Il faut méditer ce maître ouvrage pour mieux saisir l'objet de la dévotion: le Cœur de l'Homme-Dieu considéré comme le centre personnel de sa vie divine et humaine, d'où s'écoule, par la blessure du côté, la plénitude des grâces (effusion du Saint Esprit, Église, sacrements). Ainsi compris, et complété par les traits qu'il doit aux révélations de Paray (lien avec l'Eucharistie, réparation et consécration), le culte du Sacré Cœur se distingue par son aptitude singulière à la sanctification des âmes.

Joseph D'ANJOU.

Paul DE JÆGHER, S. J.: *La Vertu d'amour. Méditations*. Traduit de l'anglais par Pierre Messiaen. — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1956, 194 pp., 19 cm. Prix: 60 fr. belges.

LES ÂMES simples nourriront volontiers leur silence des méditations du P. de Jægher. Rien de recherché, rien de neuf non plus. La pensée vient presque tout entière des *Exercices* de saint Ignace et des exemples de la petite Thérèse. Le style est facile, trop même, et la traduction ne l'embellit pas, au contraire: elle est décidément malhabile. On aura quand même profit à se rappeler que la création, l'incarnation et la rédemption sont des œuvres d'amour; que la vie spirituelle consiste à aimer, et que c'est facile. La sainteté, qui ne va guère sans participation douloureuse à la croix de Jésus, est compatible avec la joie: voyez la sainte Famille à Nazareth. Au reste, l'amour rend agréable même l'épreuve. Selon le mot beau de saint Augustin, « aimer est la récompense même de l'amour » (p. 135).

Joseph D'ANJOU.

Léonce DE GRANDMAISON, S. J.: *La Vie intérieure de l'apôtre*. Textes présentés par Madeleine Daniélou. — Paris (117, rue de Rennes), Beauchesne, 1956, 179 pp., 18,5 cm.

SEPT textes inédits joints à une gerbe récoltée intelligemment dans les *Écrits spirituels*, la *Conférence Saint-Michel*, la *Religion personnelle*, le *Dogme chrétien* et *Jésus-Christ* composent cette brochure où l'apôtre est invité à réfléchir sur l'esprit de religion, la souveraineté de Jésus, les rapports de la grâce et de la nature, la purification du cœur, l'oraison, la docilité au Saint Esprit, le service apostolique, l'élan mystique, la Vierge et le pater. On retrouve la spiritualité forte et suave du P. de Grandmaison, avec ses thèmes favoris: docilité à l'Esprit, oraison virtuelle, mortification des « passions tristes », humilité intellectuelle, obéissance exaltante, agrément dans l'abnégation, souveraineté de l'amour de Jésus et de la volonté du Père. Dans l'âme sainte, qu'aspire à former le bon directeur spirituel, « à une profondeur où nulle affection humaine ne saurait atteindre, sans rien enlever aux amours légitimes, mais les harmonisant tous en une juste hiérarchie, a dominé, souffert, combattu, espéré, consolé, rayonné un meilleur Amour » (p. 96). Tout, style et pensée, est de cette qualité. On ne devrait jamais écrire autrement de l'amour, surtout de l'amour de Dieu.

Joseph D'ANJOU.

RELATIONS

Amédée HUC, C. M.: *A des religieuses. Pour une retraite.* Coll. « Présence du catholicisme ». — Paris (82, rue Bonaparte), P. Téqui, 1956, 136 pp., 19 cm. Prix: 400 fr.

QATORZE instructions pour religieuses sur les thèmes essentiels de la vie intérieure: amour de Dieu, union au Christ, souffrance, devoir d'état, humilité, dévotion à Marie, joie, abandon à la volonté divine, etc. En un style simple, clair, illustré de quelques exemples typiques, l'A. propose à notre méditation des réflexions substantielles et propres à enflammer le cœur pour le service de Dieu.

Maison Bellarmin.

Jean-Paul DEMERS.

S. PIDOUX DE LA MADUÈRE: *Ayez confiance.* — Paris (79, rue de Gentilly), Éditions Spes, 1956, 94 pp., 18,5 cm. Prix: 180 fr.

OPPORTUN, tout écrit sur la confiance, à cette heure de pessimisme universel. On trouve ici quelques causeries prononcées à Radio-Luxembourg. S'appuyant sur de nombreuses citations bibliques (Ancien et Nouveau Testament), l'A. prouve le bien-fondé et les avantages de la confiance totale, « jusqu'à la présomption » (p. 57). Très simplement, sur un ton amical, il rappelle de réconfortantes vérités, éclaire des passages d'Évangile trop souvent mal compris, vous familiarise avec de beaux textes qu'on peut, grâce aux renvois, chercher dans la Bible pour les replacer dans leur contexte et les savourer à loisir. A ceux qui prétendent que se confier à la Providence est un geste de paresse, une « abdication en face du devoir » (p. 18), l'A. montre qu'ils font preuve de mauvaise foi, tout au moins d'incompréhension. Le chapitre intitulé « Nature de la confiance » est convaincant. « La voie de la confiance n'est... pas un chemin de facilité et de paresse... C'est une conquête de soi-même... Et la confiance la plus grande est celle qui s'établit sur les ruines de l'appréhension la plus forte. » (P. 22.)

Boucherville, Qué.

Béatrice CLÉMENT.

John WU: *Le Carmel intérieur ou les trois étapes de la voie d'amour.* Traduit de l'anglais par Franz Weyergans. Coll. « Église vivante ». — Tournai, Casterman, 1956, 229 pp., 21,5 cm. Prix: 84 fr. belges.

AVEC l'enthousiasme communicatif du converti, l'A. dépeint les progrès de la vie intérieure, qu'il centre sur l'amour (l'amour en bouton, l'amour en fleurs, l'amour en fruit). Ce laïc, père de famille, écrit dans un style qui met son ouvrage à la portée du grand public. On est séduit par l'attachement qu'il témoigne aux philosophes de son pays et par son insistance à souligner les nombreuses affinités qui rapprochent les enseignements de Confucius, de Lao-tse et d'autres avec la doctrine révélée de Jésus-Christ. Seulement, l'abondance des citations finit par lasser; tout y passe: Bible, Pères de l'Église, mystiques, philosophes, écrivains, poètes d'hier et d'aujourd'hui. On profitera, cependant, de cet ouvrage. Médité à loisir, le texte se révèle source de lumière et de joie.

Boucherville, Qué.

Béatrice CLÉMENT.

Antonio DRAGON, S. J.: *Apprends à vivre.* — Montréal (3745, chemin de la Reine-Marie), Éditions de l'Atelier, 1957, 191 pp., 18,5 cm. Prix: \$1.

LE LAÏC d'aujourd'hui trouve, à côté de la littérature malsaine si répandue, un grand nombre d'ouvrages qui peuvent l'aider à vivre en chrétien authentique. Voici un livre de spiritualité, un traité de la prière à la portée de tout le monde. Bien présenté, dans un format pratique, illustré de photos, le texte, simple et profond, cite l'Écriture dans une langue facile, multiplie les exemples concrets, suscite des réflexions personnelles. Apprendre à vivre en état de grâce, par le moyen privilégié de la prière réfléchie, tel est le dessein de ce livre. Parents et maîtres surtout profiteront des chapitres qui traitent de la prière des enfants, depuis le tout petit qui s'éveille à la pensée jusqu'à l'adolescent privé de formation spirituelle. Regrettons quelques négligences: un « pas » qui est de trop (p. 30), un « si » pour un « que » (p. 64), enfin l'anglicisme « laisser sous l'impression » qui revient plusieurs fois (pp. 103, 120, 170).

Boucherville, Qué.

Béatrice CLÉMENT.

Pour remplacer et continuer l'Oeuvre des Tracts
et les brochures de l'I. S. P.

L'Institut Social Populaire

publiera désormais

Les Cahiers de l'Institut Social Populaire

◆ Paraîtront quatre fois l'an, dans un format légèrement agrandi mais surtout élargi, d'épaisseur variable allant de 50 à 100 pages, formant un tout de près de 300 pages, avec présentation renouvelée.

◆ Contendront chacun une étude sur des problèmes sociaux actuels, étude originale, solide, choisie avec soin, après consultation des compétences en la matière.

Abonnement annuel: \$3.00. A l'étranger: \$3.50 (U. S. A.)

Direction-Administration: 8100, boul. Saint-Laurent, Montréal-11

La voie Royale aux quatre coins du monde

Lorsque K.L.M. vous transporte vers tous les points qu'elle dessert de par le monde, vous savez que partout vous attendent l'accueil royal, la chaude hospitalité et les attentions particulières qui sont l'apanage de la tradition K.L.M. Envolées régulières de luxe et par classe touristique de Montréal et New-York aux quatre coins du globe!

Pour votre prochaine envolée,
que ce soit par affaires ou
pour des vacances, volez
K.L.M. la voie royale
autour du monde.



Consultez votre agence de voyage ou K.L.M.
MONTREAL — Edifice de l'Aviation Internationale
1080, rue Université Tel. UN. 1-3411
TORONTO — 88 King St. W. EM. 6-9993

LIGNES AERIENNES ROYALES NEERLANDAISES

Collège Jean-de-Brébeuf

sous la direction des Pères Jésuites

Humanités gréco-latines

Cours de huit ans
et classe préparatoire

Pensionnat — Demi-pensionnat — Externat

EXAMENS D'ADMISSION :

Tous les samedis de juin, à 9 heures

■
Demandez le prospectus

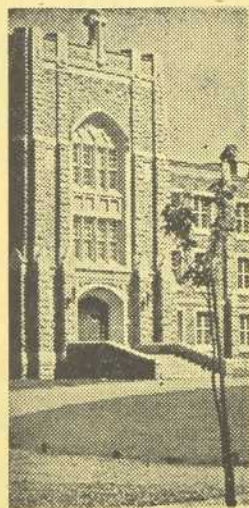
Secrétariat général
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal - 26

Tél. : RE. 8-1161

Saint Mary's University

sous la direction des Pères Jésuites
offre des cours préparant aux diplômes

en
LETTRES — SCIENCES
COMMERCE — GÉNIE



Cours préparatoires aux écoles de
droit, médecine dentaire et
pharmacie

Internat moderne

L'école secondaire prépare
à l'entrée universitaire

■
Pour tous renseignements
écrire à l'adresse suivante :

Le secrétariat
Saint Mary's University
Halifax, Nouvelle-Écosse

Herbert THURSTON, S. J., et Donald ATTWATER: *Butler's Lives of the Saints*. — Montréal (425, rue Saint-Sulpice), Palm Publishers, 1956, 4 vol. de 700 pages, 25 cm. Prix: \$39.50.

LA PREMIÈRE édition des *Lives of the Saints* vit le jour entre 1756 et 1759. L'hagiographe anonyme, Alban Butler, y avait travaillé, à temps perdu, pendant trente ans. Le P. Thurston, qui était plus incrédule que Thomas, en publia, entre 1936 et 1938, une édition revue, émondée, corrigée et augmentée. Voici, en quatre volumes, l'édition du deuxième centenaire. Au lieu des 1,486 saints de Butler, nous en avons maintenant 2,565. Car l'Eglise, épouse du Christ, enfante toujours des saints, des saints de toutes sortes et pour tous les goûts, des riches et des mendiants, des contemplatifs et des actifs, des raffinés et des rustauds, des rois et des esclaves, des stylites dans le désert et des apôtres dans les grandes villes modernes. « Ce livre, nous avertit la très intéressante préface, n'est pas un livre pour les *scholars*, bien qu'on espère que même les *scholars* le trouvent utile. » Ce qui veut dire évidemment que Donald Attwater, à qui nous devons cette dernière édition, a soumis ces courtes biographies à toutes les exigences de la critique moderne. Un exemple entre cent: l'histoire n'enseigne rien de certain sur les parents de la sainte Vierge; elle ne donne même pas les noms d'Anne et de Joachim, encore moins parle-t-elle de reliques... Livre pour tous. Hollywood même pourrait y puiser; et la télévision. Je vous assure que les saints ne sont ni tristes, ni blasés, ni stéréotypés. Ils savent vivre, et ils savent mourir, chacun à sa façon. Et c'est toujours *a happy ending*, une bienheureuse fin.

Luigi D'APOLLONIA.

Mother M. Aloysius Gonzaga L'HEUREUX, O. S. U.: *The Mystical Vocabulary of Venerable Mère Marie de l'Incarnation and its Problems*. — Washington, D. C. (620 Michigan Ave., N. E.), The Catholic University of America Press, 1956, 193 pp., 23 cm.

THÈSE présentée à l'Université catholique de Washington pour l'obtention du doctorat en philosophie. Cœur de l'ouvrage, le glossaire (ch. II) comprend la revue d'une cinquantaine de vocables étayée de citations illustrant les moindres nuances de la pensée et du langage de Mère Marie. L'A. prend, par exemple, le mot *respir* (p. 107) et montre qu'il s'enracine d'abord dans le concret et finit par traduire une expérience d'ordre mystique. Repris et complété, — comme l'A. se propose de le faire, — ce chapitre pourra servir de lexique à tous les ouvrages de Marie de l'Incarnation. Suivent des remarques sur les sources des principaux termes et l'examen de leur valeur sémantique en harmonie avec le progrès spirituel de Mère Marie. Livre assez original pour soulever de nombreuses discussions. On déplorera peut-être l'emploi hétéroclite de l'anglais et du français, le mélange périlleux de la philosophie avec la théologie, la hardiesse et l'ampleur de certaines conclusions qui paraissent dépasser les prémisses. Quoi qu'il en soit, cet essai forme un commentaire précieux de la *Relation* de 1654. Nous en félicitons l'A. et lui souhaitons de susciter de nouvelles recherches pour l'avancement de la science et la gloire de Marie de l'Incarnation.

Sœur MARIE-EMMANUEL.

Monastère des Ursulines,
Québec.

Conrad LATOUR, O. M. I.: *Recueil de cantiques*. 58^e mille. — Ottawa, Éditions de l'Université, 1954, 429 pp., 18 cm.

TROIS CENTS cantiques dans cette nouvelle édition. Compilation abondante qui servira aux mouvements de jeunesse, aux maisons d'éducation, aux groupes paroissiaux. La répartition correspond assez bien aux goûts pieux du peuple chrétien: Marie, 91; Eucharistie, 53; Noël, 28; Sacré Cœur, 23; carême, 18; Pâques, 10... Musicalement, pas de banalités; mais tous les styles sont représentés: mélodies naïves des siècles primitifs, œuvres de grands compositeurs anciens et contemporains, pièces canadiennes du P. O'Brien et du P. Latour lui-même. Plusieurs harmonisations à voix égales ou mixtes enrichissent ce recueil.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

MORALE, PHILOSOPHIE

EN COLLABORATION **Responsabilités internationales des chrétiens.** Coll. « Église vivante ». — Tournai, Casterman, 1956, 227 pp., 21 cm. Prix: 69 fr. belges.

EN BELGIQUE, presque tous les ans depuis 1943, ont lieu des « entretiens sacerdotaux » sur différents sujets intéressant la vie catholique. Ceux de 1955, tenus à Bruxelles, portent sur l'ordre international. On offre ici les conférences qui les rapportent. Je signale les plus remarquables: celle de M. l'abbé R. Kothén: « Le monde en 1955. Situation sociale, culturelle et religieuse »; de M. Jules Gérard-Libois: « L'aide aux pays insuffisamment développés »; du chan. Albert Stévaux: « Justice et charité dans la vie internationale »; et surtout, la plus dense et la plus novatrice, celle de M. l'abbé Jean Frisque: « La mission dans l'Église. Situation actuelle et réflexion théologique ». Ces textes aideront les lecteurs catholiques du Canada français à prendre davantage conscience de leurs obligations internationales, non seulement sur le plan religieux, mais dans les domaines politique, social et économique. Un nationalisme étroit et égoïste, qui refuserait d'ouvrir les yeux sur le monde et d'aider le prochain moins fortuné, ne saurait s'accorder avec les exigences du catholicisme; on n'a pas, cependant, à pratiquer un internationalisme abstrait, fondé sur le renoncement à sa qualité de Canadien français. Sur ces deux points, le volume donne la note juste. Ainsi, M. Frisque déclare (p. 140): « On ne fait partie de la communauté universelle qu'à travers une ou des communautés particulières... Personne n'est exactement *citoyen du monde*. » Et M. le chan. Stévaux, après avoir parlé de l'obligation, pour les catholiques, de soutenir les organismes internationaux, termine sa conférence par ces mots (p. 204): « Mais ne lâchons pas la proie pour l'ombre. Ne négligeons pas notre milieu de vie sous prétexte de nous intéresser au monde entier. Enracinons notre exercice des vertus internationales dans une attitude de compréhension et de courtoisie, de travail et d'apostolat au sein des communautés de base où Dieu nous appelle à vivre notre existence quotidienne. »

Richard ARÈS.

A. DESQUEYRAT, S. J.: **Bilan spirituel du capitalisme.** — Paris (79, rue de Gentilly), Spes, 1956, 208 pp., 20 cm. Prix: 420 fr.

LE MOT « capitalisme » recouvre tant de réalités diverses qu'il est devenu presque impossible d'en parler avec justesse et précision. L'A. de cet ouvrage y réussit. Parmi les sens du mot, il en distingue quatre, qui lui paraissent les plus importants: le capitalisme de Léon XIII, celui des libéraux, celui des économistes et celui du Français moyen. Au sujet de chacun, il propose une brève définition, puis il en dresse le bilan spirituel. La préface nous avertit qu'il s'agit uniquement du bilan *spirituel* du capitalisme, et non d'un bilan tout court; en particulier, ce livre « voudrait dire si et dans quelles mesures les structures économiques et sociales des XIX^e et XX^e siècles furent ou sont encore des causes objectives d'incroyance religieuse » (p. 9). L'A. parle surtout pour la France, mais les résultats de son enquête sont à connaître par les catholiques du Québec, où la révolution industrielle bat actuellement son plein. Les distinctions de l'A. ne l'empêchent pas de tenir un langage ferme. Exemple (p. 135): « Le capitalisme de Léon XIII n'est pas intrinsèquement mauvais; mais il a été vicié. Le capitalisme manchestérien est intrinsèquement mauvais; il ne peut être amendé, sans cesser d'être manchestérien. Il y aurait donc erreur — et erreur grave — à dire que Léon XIII et l'encyclique *Quadragesimo anno* enseignent que le capitalisme (manchestérien) n'est pas intrinsèquement mauvais, mais qu'il a été vicié. C'est exactement le contraire qu'il faut dire. » Ouvrage à lire.

Richard ARÈS.

René LUDMANN, C. SS. R.: **Cinéma, Foi et Morale.** Coll. « Rencontres ». — Paris (29, boul. de Latour-Maubourg), Éditions du Cerf, 1956, 144 pp., 18.5 cm.

LUCE et généreux, le petit livre du P. Ludmann explique pourquoi le cinéma exerce une mauvaise influence morale (polythéisme de la vedette, érotisme, violence, irréalisme, immoralisme conventionnel) et propose des remèdes (codes de production, censure, cotation morale, éducation). Il montre aussi que le cinéma, par certains de ses éléments (aliénation

Pèlerinage marial en Europe

organisé par

LE SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DU CAP

Sous le distingué patronage de

S. Exc. Mgr G.-L. PELLETIER, évêque de Trois-Rivières

Départ de Montréal — S. S. HOMERIC — 7 septembre

FRANCE — ITALIE — SUISSE

53 jours — \$1,095. Traversées en classe touriste.

VOYAGES HONE

1460, AVENUE UNION, MONTRÉAL 2 — HA. 8221

Suite 302

HA. 0209

Perrault, Décary, Lussier & Bélanger

avocats

333 est, rue Craig

Montréal

COLLÈGE SAINTE-MARIE

Pour les mieux-doués qui ont terminé la 5^e primaire: une classe spéciale d'Éléments latins. Groupe homogène. Professeur jésuite expérimenté.

Pour les mieux-doués qui ont 12 ou 13 ans d'âge et une forte préparation: une classe accélérée d'Éléments latins. Au seuil de la Versification après deux ans.

◆

Examen standardisé d'aptitudes au cours classique, mis au point par un spécialiste, M. l'abbé Lauzon.

Dates de l'examen: 8 juin et 15 juin, à 9 heures du matin.

Pas de formalités préalables. On n'a rien à apporter.
Frais: \$3.

1180, rue Bleury
Montréal-2

UN. 6-3611

psychologique, déracinement, absence de Dieu), sape la foi plus que les mœurs. Ensuite, il souligne les « valeurs positives » du cinéma (instrument de recherche scientifique, psychologique, voire philosophique et religieuse; surtout, tribune d'évangélisation, à la condition que le film soit vu dans une ambiance convenable et présente une religion authentique). Des analyses de films-types (anti-religieux, a-religieux, chrétiens, spiritualistes: pages merveilleuses d'intelligence chrétienne sur *la Strada*) complètent cet exposé dense, offrant des aperçus vigoureux sur le problème difficile de la censure, sur le danger de l'érotisme pour les adolescents, sur la nécessité de former des compétences en éducation cinématographique... Vétilles, après cela, les quelques nuances qu'on pourrait souhaiter. Ouvrage à lire et à répandre.

Jacques SICLIER: *Le Mythe de la femme dans le cinéma américain*. Coll. « 7^e art ». — Même éditeur, 1956, 179 pp., 18 cm.

NON MOINS perspicace, J. Siclier expose l'évolution de l'idée de la femme à travers les films américains, depuis Greta Garbo, « la divine », en passant par les fausses femmes: courtisanes-pantins ou aventurières dominatrices à froid, jusqu'aux femmes « sans vertu, sans intelligence et sans idéal autre que l'argent » (des actrices connues personnifient ces types). De son étude l'A. tire la thèse de la misogynie des Américains. Il a raison, même s'il paraît céder à des préventions un peu féroces. Et puis, n'est-ce pas l'homme lui-même (aux États-Unis et ailleurs) qui est responsable de la dévaluation féminine? Cette idée affleure dans les profondes analyses que l'A. brosse de certains films: *Autant en emporte le vent*, *la Dame de Changhaï*, *A Street-car Named Desire*. On comprend l'importance du premier de ces films et la place occupée par Orson Welles et Rita Hayworth dans ce panorama du monde féminin tel que l'A. l'aperçoit dans le cinéma d'Hollywood. Pareil ouvrage insinue, entre autres choses, que des films apparemment superficiels peuvent receler de lourds messages, dont on ne saurait apprécier la portée sans dépasser le niveau de la technique et de l'art.

Joseph D'ANJOU.

Romano GUARDINI: *La Mort de Socrate*. Traduit de l'allemand par Paul Ricœur. — Paris (27, rue Jacob), Éditions du Seuil, 1956, 269 pp., 19 cm.

UNE RENCONTRE: voilà ce que nous offre cette présentation des quatre dialogues socratiques, *l'Euthyphron*, *l'Apologie*, *le Criton* et *le Phédon*. Une rencontre, dirigée et commentée par le grand maître à penser contemporain qu'est Guardini, avec l'homme « le meilleur, le plus sage et le plus juste » de l'antiquité grecque. L'enjeu de cette étude est de dégager la pensée de Socrate sur la mort, et l'attitude concrète qui découle de cette pensée. Avec la pénétration qu'on lui connaît, l'A. montre un Socrate tellement libre à l'égard de la mort (*Euthyphron*) qu'il la préfère à une vie achetée au prix d'une indigne supplication des juges (*Apologie*) ou d'une fuite qui trahirait les Lois qui l'ont condamné (*Criton*). Au contraire, il s'y engage avec calme, sérénité, confiance; il le sait, son existence s'accomplit ainsi dans une élévation et une libération définitives, qui résident dans le pur rapport entre son âme immortelle et le Bien: « le dieu aura lui-même dénoué nos liens » (*Phédon*). Saisi, quatre siècles avant l'avènement du Christ, par la nostalgie de « cet au-delà de la vie » qu'est l'esprit pur, Socrate présente un visage, comme le dit l'A. en conclusion du *Phédon*, qui n'a jamais cessé de nous appeler à examiner si nous sommes dignes du nom d'homme.

Université de Sudbury.

Jean-Marie AUBRY.

HISTOIRE, POLITIQUE, SOCIOLOGIE

Ricardo PATTEE: *Haïti, pueblo afroantillano*. Coll. « Pueblos hispanicos ». — Madrid (8, calle de Regueros), Ediciones Cultura hispanica, 1956, 446 pp., 21.5 cm. Prix: 149 pesetas.

QUAND un professeur de l'Université Laval, citoyen américain, publie en espagnol un savant, intéressant et sympathique volume sur Haïti, c'est un événement catholique. M. Pattee a multiplié les séjours dans ce pays durant les derniers vingt ans; il y a fait de l'enseignement supérieur et s'est mêlé au peuple; il a parcouru l'île en long et en large, accumulant des trésors de folklore et des richesses bibliographiques. Son livre tient de

l'encyclopédie: histoire (et avec quelle précision, car Pattee est surtout historien), géographie, éducation, vie économique et sociale, religion... Il rappelle l'occupation américaine de 1915-1937 avec la rude franchise que nous applaudissons chez les Jésuites d'*America*, quand ils décrivaient la même situation. C'est franc, c'est beau, c'est courageux, c'est catholique. Et c'est américain, aussi, dans le plus beau sens du mot. On désirerait une édition française de ce beau livre. Pour combler les lacunes que déplore l'A. (p. 306), je signale les magnifiques publications de l'Institut haïtien de Statistique (Port-au-Prince, 26, rue des Casernes).

Joseph-H. LEDIT.

Jane DEGRAS: *The Communist International: Documents selected and edited by Jane Degras*. I: 1919-1922. Issued under the auspices of the Royal Institute of International Affairs. — Toronto (480 University Avenue), Oxford University Press, 1956, 463 pp., 24.5 cm. Prix: \$8.25.

CE LIVRE contient 127 documents, ayant trait à la première époque de l'Internationale communiste, la période léniniste. Les textes sont bien choisis, et la traduction est satisfaisante. Il n'eût pas été inutile de faire le lien entre les conférences de Zimmerwald et de Kienthal et le premier congrès de l'Internationale communiste, et c'est là à peu près notre unique *desideratum*. A trente-cinq ans de ces événements, il est impressionnant de constater dans quelle mesure le communisme est resté fidèle à lui-même, ou a trahi son idéal.

Joseph-H. LEDIT.

Gérard HUPIN: *Un grand défenseur de la civilisation, Charles Maurras*. — Bruxelles (163, rue du Trône), Éditions Universitaires, 1956, 93 pp., 19 cm.

CONFÉRENCE au texte de laquelle M. Gustave Thibon a ajouté une préface trop favorable à Maurras et l'A., des pièces destinées à exonérer Maurras des accusations portées contre lui. On y trouve, présentées et expliquées, les idées fondamentales du philosophe sur l'ordre, la civilisation, la patrie, la démocratie et la politique. Les quelques pages consacrées à l'évolution spirituelle du chef de l'Action française comptent parmi les plus intéressantes de ce modeste essai.

R. A.

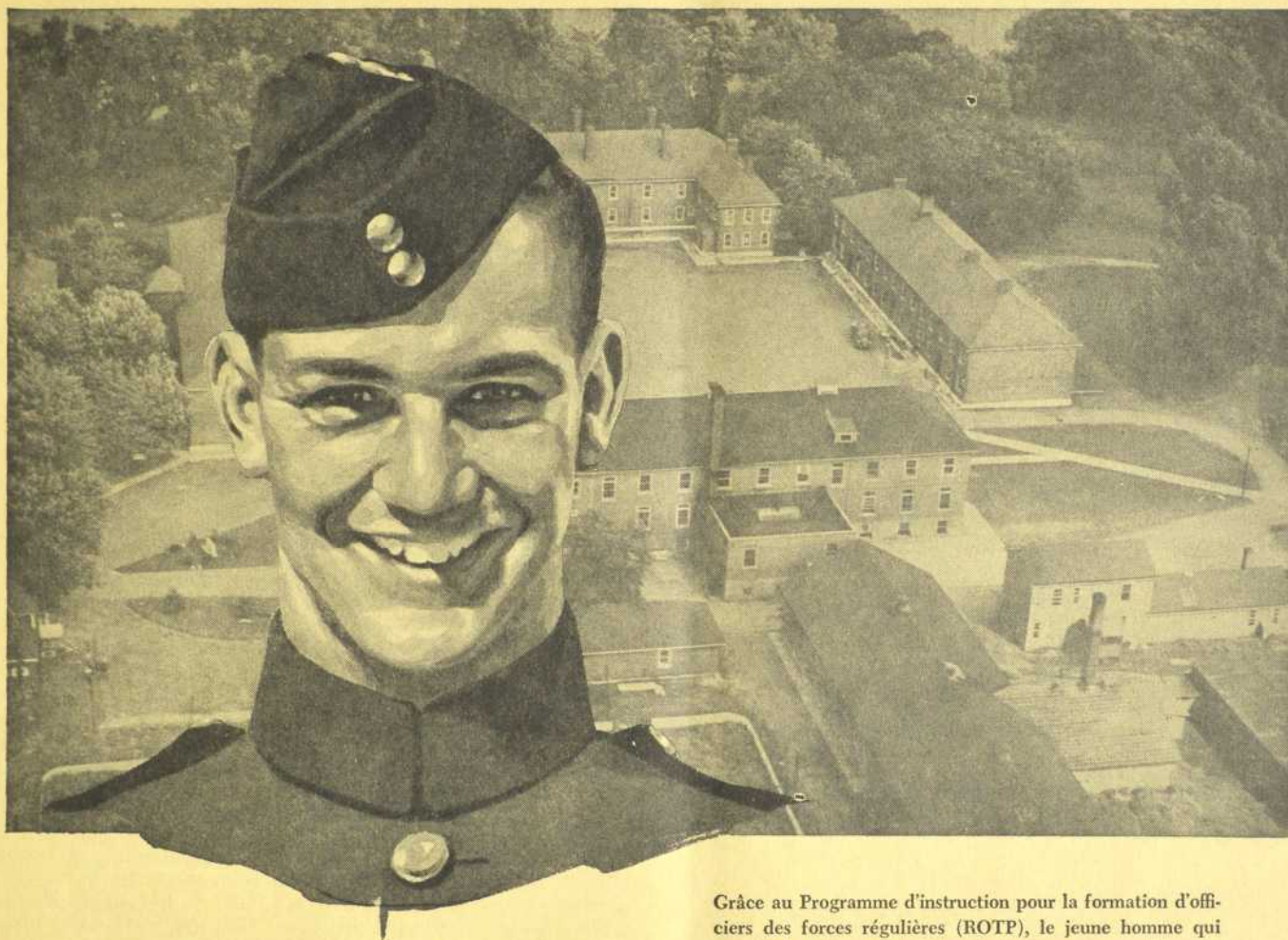
Odette PHILIPPON: *Le Trafic des femmes*. — Paris (82, rue Bonaparte), Téqui, 1956, 140 pp., 19 cm.

LIVRE révélateur et profondément triste à lire. La traite des femmes est organisée aujourd'hui comme la traite des esclaves autrefois; il existe une corporation des trafiquants de chair humaine avec ses commerçants au détail, sa main-d'œuvre spécialisée, ses commerçants en gros, ses souteneurs, ses maisons de commerce, ses clients, ses méthodes particulières de travail et de propagande, ainsi que ses appuis dans la police, la politique, le barreau, la magistrature, la finance, l'armée, la presse, etc. Des jeunes filles, des femmes disparaissent mystérieusement, qu'on force à se prostituer jusqu'à la fin de leurs jours. Montréal a le peu enviable honneur de figurer sur cette carte du vice organisé et de la corruption systématique, dont les centres les plus prospères appartiennent à cet Occident qui se dit le défenseur de la civilisation chrétienne et se proclame le champion des droits de la personne humaine. L'A. termine son livre par cet appel: « Ne serait-il pas temps de mettre un terme à une situation déjà trop compromise par le règne d'une pègre qui s'enrichit de l'esclavage de la femme et de la dégradation de tous, et qui n'est forte que de nos carences, de notre insouciance, de nos compromissions et de notre lâcheté collective? » Comment ne pas souhaiter ardemment que cet appel soit entendu par tous ceux qui ont quelque responsabilité gouvernementale, afin que cesse ce hideux trafic dans lequel se pourrissent les corps et les âmes de tant de personnes humaines!

Richard ARÈS.

Edmonde DODEUR: *Essai d'une méthode de service social personnel. Case-Work*. « Cahiers du Service social », n° 1. — Bruxelles (111, rue de la Poste) École catholique de Service social, 1956, 146 pp., 24 cm.

CE CAHIER expose la méthode employée par une assistante sociale et relate les expériences de celle-ci, dans un quartier de Bruxelles, auprès de familles pauvres et nombreuses. On y



*Un jeune homme...
un collège...
l'élite de demain!*

Grâce au Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP), le jeune homme qui possède les titres et qualités nécessaires peut compléter ses études au niveau universitaire, aux frais du Ministère de la Défense nationale, soit à l'un des Collèges des services armés (Collège militaire royal de Saint-Jean, à Saint-Jean (Québec), Collège militaire royal du Canada, à Kingston, et Royal Roads à Victoria, C.-B.), soit à une université canadienne reconnue, ou à un collège affilié.

Les cadets sont payés durant la période des cours, ainsi que pendant l'entraînement d'été dans l'arme de leur choix: Marine, Armée ou Aviation. Des allocations sont aussi prévues pour couvrir les autres dépenses inhérentes aux études supérieures et, à la fin du cours, un brevet d'officier est décerné au cadet.

Comité de sélection ROTP
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, Canada

Veuillez m'envoyer, sans aucune obligation, tous les renseignements sur le Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières.

Nom

Adresse

Ville

Age Etudes terminées

Arme de votre choix: Marine ☐ Armée ☐ Aviation ☐

CNR57-15MS

Conditions:

- Etre en bonne santé,
- Citoyen canadien
- Instruction:
 - pour Saint-Jean: 11e scientifique spéciale
 - pour Kingston et Royal Roads:
 - 12e scientifique spéciale ou mieux.

Profitez de cette occasion unique de poursuivre vos études, en faisant votre demande immédiatement.

◀ Postez ce coupon dès aujourd'hui!



J. L. Guay & Frère
LIMITÉE LIMITED

Spécialité : Construction d'édifices religieux
Collèges - Couvents - Séminaires - Hôpitaux - Etc.
6900, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal Tél.: RE. 7-3651

Les Industries DUBÉ, Ltée

J.-B. DUBÉ, président

Spécialistes
en bois d'ébénisterie

5939, 3^e Avenue — RA. 7-2859 — Montréal

L'épargne

SOLUTION À PLUSIEURS PROBLÈMES

- INDIVIDUELS • FAMILIAUX • SOCIAUX
- NATIONAUX

C'est l'épargne qui vous permet de payer le premier versement sur votre maison, l'hypothèque ou l'instruction des enfants.

C'est l'épargne qui vous assure une pension supplémentaire.

Sans obligation de votre part un de nos représentants vous fournira tous les renseignements nécessaires.

DEVENEZ MEMBRE DE :

**L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE
LAURENTIENNE**

1344 est, rue Sherbrooke — MONTRÉAL

LA. 1-3698

admire un immense respect de la personne humaine en même temps qu'un dévouement inlassable envers les pauvres. La technique du service social y est, sans doute; mais il s'agit d'une technique animée et transformée par l'amour, par la vraie charité. Ouvrage instructif et stimulant à la fois.

Richard ARÈS.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT: **Logement et Accroissement urbain au Canada.** — Ottawa, Société centrale d'Hypothèques et de Logement, 1956, 38 pp., 25 cm.

LORS de l'enquête menée par la Commission royale sur les perspectives économiques au Canada, la Société centrale d'Hypothèques et de Logement a présenté un rapport sommaire de ses travaux. Ce rapport contient des renseignements sur la participation du gouvernement fédéral à la construction de logements, sur l'état de la production de logements, l'investissement dans le logement, la variété du logement, l'habitation et l'aménagement communal, le redéveloppement urbain, etc. Brochure à connaître.

R. A.

CANADIANA

Florian LARIVIÈRE, S. J.: **La Vie ardente de saint Charles Garnier.** — Montréal, Éditions Bellarmin, 1957, 212 pp., 19 cm. Prix: \$2.

DANS LE GROUPE des martyrs du Canada, Garnier restait le seul — après Brébeuf, Jogues, Chabanel et Daniel — sur qui il était possible de recueillir une documentation permettant à l'historien de reconstituer le film de sa vie. L'A. a écrit cette vie dans une œuvre que nous estimons définitive. Formé aux exigences de la méthode historique, il dénombre rigoureusement ses sources, les éprouve une à une, les utilise avec probité, sans s'interdire pour autant le coup de sonde de l'intuition. Les chapitres où il évoque les années de Garnier collégien, puis de « scolastique cubriculaire », de « régent », d'« escolier » de théologie, dans l'atmosphère fervente d'un collège des Jésuites au XVII^e siècle, rattachent le saint à son milieu et constituent d'excellents médaillons sur une époque et un style de vie. La partie centrale de l'ouvrage représente ce que fut, treize ans durant, la carrière de l'apôtre des Hurons et des Pétuns. Un chapitre important s'applique à définir la physionomie spirituelle du saint. Ce qui le distingue, c'est une sorte d'oscillation entre un sentiment très vif de sa misère et une confiance profonde en Dieu: sentiments qui ouvrent spontanément son âme à la dévotion au Cœur de Jésus. Garnier, le doux, le courageux jusqu'à la violence, fragile de santé, mais dévoué jusqu'aux excès de la charité, est un apôtre séduisant. En le décrivant avec ses dons de nature et les dépassements de la grâce en lui, l'A. nous a rendu le service de le débarrasser de l'auréole douteuse de beau jeune homme, au charme inquiétant, que certain type de piété ou de roman lui prêtait trop volontiers. L'ouvrage, écrit dans une langue alerte et discrètement émue, est l'un des meilleurs dans le domaine de l'histoire canadienne.

René LATOURELLE.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal.

Léon POULIOT, S. J.: **Monseigneur Bourget et son temps.** II: *L'évêque de Montréal.* — Montréal (430, rue Saint-Gabriel), Éditions Beauchemin, 1956, 277 pp., 22 cm.

LA GRANDEUR spirituelle de Mgr Bourget, voilà ce qui s'impose ici. Quatre années seulement de son épiscopat (1841-1845) suffisent à remplir le volume. Fondations religieuses, visites canoniques, retraites, voyage en Europe (à la suite duquel quatre nouvelles communautés vinrent exercer leur apostolat dans le diocèse), lutte contre l'intempérance, sans compter nombre de lettres et de mandements, l'A. analyse cette étonnante activité avec précision, dégagant, à la fin, les vertus de l'âme qui expliquent, chez l'évêque de Montréal, sa bonté, son dévouement. Malgré un style qui manque un peu de relief, l'ouvrage soutient l'intérêt jusqu'au bout; et c'est un intérêt qui inspire l'admiration pour une des plus nobles figures de notre histoire.

Joseph d'ANJOU.

RELATIONS

H. H. WALSH: *The Christian Church in Canada*. — Toronto (299 Queen St. West), The Ryerson Press, 1956, 355 pp., 22 cm. Prix: \$6.50.

MINISTRE de l'Église anglicane du Canada et professeur d'histoire de l'Église à la Faculté de Théologie de l'Université McGill, l'A. offre un aperçu historique sur les différentes confessions chrétiennes au Canada, depuis les origines jusqu'à nos jours. Ce sujet purement historique et particulièrement délicat, il le traite avec objectivité, rapportant les faits tels qu'ils lui apparaissent, et sans jamais s'adonner à la controverse. Il s'est efforcé de rendre justice à l'œuvre accomplie par l'Église catholique au Canada, en particulier sous le régime français. Mais je note des assertions discutables à propos du P. Rasles, de Mgr de Saint-Vallier et de l'abbé Le Loutre, lesquels auraient incité les Indiens à massacrer les habitants de la Nouvelle-Angleterre; une exagération consistant à présenter les évêques du Québec comme des partisans enthousiastes de la Confédération (p. 230); je demeure enfin sceptique sur la qualité « corporatiste » de ce *Post-War Economic Council* que le gouvernement québécois est censé avoir établi dans le but (?) d'apaiser l'agitation croissante en faveur du corporatisme dans les milieux cléricaux (p. 338); sur ce point, l'A. aurait dû se référer aux sources et ne pas se contenter de résumer Mason Wade. Pour le reste, l'ouvrage se recommande par son objectivité, la sérénité du ton et la clarté des exposés. Il donne sur chaque confession chrétienne (catholique, anglicane, méthodiste, presbytérienne, luthérienne, baptiste, etc.) les principaux faits à connaître pour comprendre l'histoire religieuse du Canada, si intimement liée à son histoire politique.

Richard ARÈS.

Abbés Hermann PLANTE et Louis MARTEL: *Mon Pays. Synthèse d'histoire du Canada*. — Les Trois-Rivières, Éditions La Flèche, 1956, 341 pp., 21 cm. Prix: \$3.

C'EST PLUS qu'un manuel, c'est du passé vivant, c'est une interprétation des faits de notre histoire, présentée, recommandée par M. le chanoine Groulx, ce qui suffirait pour une bibliographie. Synthèse fort instructive pour qui sait déjà pas mal l'histoire. De précieuses indications de lectures complètent les chapitres. Peu de dates, peu de noms propres, même pas assez: nulle mention de Chapleau, Gouin, Taschereau, Labelle, Groulx et de l'Acadie nouvelle du Fr. Bernard. On pouvait omettre Chiniquy. On n'a pas souligné qu'en 1776 nous gardions le Canada à l'Angleterre, ni que le financier Baring sacrifia notre Bas-Canada, puis, devenu lord Ashburton, nos Acadiens du Maine. Le récit coule toujours bien: c'est aéré, lissant, causé. Les sous-titres parlent: « Un homme d'action, Talon... Trente ans de guerre... Un nouveau maître... La fin d'un rêve... Crise de croissance... » La proportion est juste: 136 pages au régime français, 205 au régime anglais. Les leçons de parlements valent de plus en plus.

Alexandre DUGRÉ.

Mgr Albert TESSIER: *Neuve France*. — Les Trois-Rivières (1563, rue Royale), Éditions du Bien Public, 1956, 356 pp., 21.5 cm. Prix: \$2.50.

HISTOIRE originale, toute constructive, appliquée à faire revivre la vie réelle, ordinaire, la part des femmes plus que des soldats et des fonctionnaires quelconques. Plus d'insistance sur les débuts, l'enracinement familial et social: 216 pages avant 1763 et 130 pages avant la Confédération. Récit vivant, pas insensible, pas neutre. Une âme antique, une sagesse souriante, une intelligence à fond du passé, une sincérité chaude, inspiratrice de leçons, rien qu'effleurées, sans lourdeurs, beaucoup de traits nouveaux, la femme citée à l'ordre du jour, le ton familier, simple, hormis le titre qui étonne, font savourer cette histoire vue par le dedans.

Alexandre DUGRÉ.

Abbé J.-Urgel DEMERS: *Aperçus historiques sur l'île Jésus*. — Montréal (3745, chemin de la Reine-Marie), Éditions de l'Atelier, 1957, 274 pp., 23 cm. Prix: \$3.

APRÈS une très belle *Histoire de Sainte-Rose*, le vaillant curé Demers, à quatre-vingts ans, donne celle de toute l'île Jésus, fruit de son talent, de son cœur et de ses recherches. On y repasse les origines, concessions, peuplements laborieux par les Charbonneau, Labelle, Éthier, Buisson, Ouimet... et l'érection

SOUVENT IMITÉE
JAMAIS ÉGALÉE...

“CROQUETTE”



- BISCUITS
- GÂTEAUX
- TARTES

CHOISISSEZ UN STUART... IL EST PLUS SUCCULENT !

DUFRESNE-DÉLISLE INC.

Entrepreneurs généraux
Réparations de tous genres
TRAVAUX GARANTIS

Spécialité :
BÉTON ARMÉ

515, RUE VIGER, bureau 308
MONTRÉAL

HA. 4618

\$ecuritas

SON AVENIR
DÉPEND DE VOUS

Formule d'épargne unique, exclusive, SECURITAS vous permet d'atteindre par dépôts mensuels un OBJECTIF de votre choix tel que l'éducation de vos enfants. De plus, durant la période de vos dépôts et sans déboursés de votre part, vous bénéficiez d'une assurance-vie dont le montant est égal en tout temps à votre OBJECTIF.



DEMANDEZ LA DOCUMENTATION AU GÉRANT
DE VOTRE SUCCURSALE

**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

**TOUS LES ACCESSOIRES
ÉLECTRIQUES**
(Strictement en gros)
« Le Temple de la lumière »

**BEN
BÉLAND**
INCORPORÉE

BEN BÉLAND, prés.

JEAN BÉLAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal

CR. 4-2465*



Vous avez un CONGÉLATEUR?
Téléphonez à VE. 2557

Nous vous enverrons un
menu et une liste de prix.

O. Fortier Limitée

10216, RUE LAJEUNESSE ♦ Salaison en gros

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Richard ARÈS

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA, Jacques COUSINEAU,
Joseph-H. LEDIT, Albert PLANTE.

Collaborateurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Émile BOU-
VIER, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Gérard
HÉBERT, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Joseph D'ANJOU

Administrateur : Maurice RUEST

Directeur de la publicité : M. Alvarez VAILLANCOURT

Prix de l'abonnement :

\$3.00 par année — A l'étranger : \$3.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-11, CANADA
Tél. : VEndôme 2541

de manoirs et de moulins, les fondations et chicanes de paroisses, jusqu'aux réalités prospères d'aujourd'hui, avec des incursions dans l'histoire générale, dans le moderne et la vie sociale. Une table bien détaillée facilite la consultation. Après lecture, les touristes monteront moins vite au nord: ils regarderont l'île.

Alexandre DUGRÉ.

LITTÉRATURE

Pierre TEILHARD DE CHARDIN: *Lettres de voyage*, 1923-1939. Recueillies et présentées par Claude Aragonnès. — Paris (61, rue des Saints-Pères), Bernard Grasset, 1956, 228 pp., 19 cm. Prix: 660 fr.

LE P. TEILHARD DE CHARDIN (1881-1955) restera l'une des figures les plus représentatives de ce demi-siècle. De l'homme contemporain il a la curiosité aiguë, la sincérité, la souplesse et la jeunesse d'esprit, la confiance en l'avenir. Ses *Lettres de voyage* en témoignent à chaque page. Le lecteur aura l'occasion de participer de l'intérieur à quelques expériences scientifiques des plus stimulantes: découverte du premier Sinanthrope (1929), expédition Haardt-Citroën (1931-1932), expédition Yale-Cambridge (1935-1936). Géologue, paléontologue, anthropologue, le savant apparaît d'abord comme un homme très attachant, un poète sensible, un prêtre apôtre à longue échéance: « Je ne suis venu en Chine que dans l'espoir de pouvoir mieux parler du *grand Christ* à Paris. » (P. 48.) Rien ne demeure étranger ou indifférent à cet esprit créateur. Races, costumes, végétations, beautés, amitiés humaines, courants spirituels, « vents de l'esprit », il a tout observé avec respect et noté magnifiquement, des mers du Sud à la Mongolie, de l'Éthiopie à l'Inde et à Java. Si T. de C. philosophe et théoricien a pu prêter à la discussion, T. de C. voyageur et explorateur ralliera, je crois, tous les suffrages.

Laurent MAILHOT.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception,
Montréal.

Berthe HAMELIN-ROUSSEAU: *Quand reviennent les outardes*. Roman. — Montréal (251 est, rue Vitré), Editions Beauchemin, 1956, 176 pp., 19 cm. Prix: \$2.

RÉCIT agréable et simple, où l'on respire la fraîche odeur de l'herbe des champs. Sur l'île d'Orléans, le manoir d'Auteuil renferme une vie respectueuse du passé et de la nature. La jeunesse d'Ève s'y écoule comme un ruisseau qui chante. Le temps des vacances ramène l'amitié attentive et délicate d'Alain. Après les jeux innocents de l'enfance, l'adolescence hasarde des sentiments expansifs en voie de maturation. Et l'amour allait unir Ève et Alain dans une communion de dons, quand un accident vient tuer le fiancé. Le cœur brisé, Ève se raisonne pourtant et, beaucoup plus tard, épouse Jean de Courval. Avec la maternité, elle accepte la réalité de l'amour et dirigera non sans maîtrise l'usine de son mari, bientôt disparu à son tour. Mais auprès de ses deux enfants, elle retrouve l'idéal rêvé de son âme toujours jeune. En évitant les analyses crispantes des écrivains surtendus, l'A. présente une œuvre à la mesure de son âme. Le livre plaît autant par sa fantaisie que par son authenticité. Les comparaisons y fleurissent, inattendues, nombreuses et spontanées: on voudrait s'en faire une corbeille, comme de bouquets à conserver. Moins cérébral, l'ouvrage semble ainsi plus universel. Et c'est un enrichissement que de l'avoir lu.

Paul-Émile RACICOT.

Maison Bellarmin.

R. FORBES-WATSON: *Au large de Zanzibar*. — Pamela HAWKEN: *Ann, hôtesse de l'air*. — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1956, 153, 157 pp., 18.5 cm. Prix: 45 fr. b.

HERGÉ: *La Vallée des cobras*. — Tournai, Casterman, 1957, 52 pp., 30 cm. Prix: 63 fr. b.

LA COLLECTION « Belle humeur » nous offre deux autres romans sains et remplis d'intérêt: l'un pour des jeunes de neuf à treize ans, l'autre pour adolescentes de douze ans et plus. — Hergé, le célèbre créateur de Tintin, présente un autre chapitre des voyages et tribulations (dans l'Inde, cette fois), de nos petits amis Jo, Zette et Jocko. Splendide album qui fera la joie des enfants de tout âge.

R. A.

RELATIONS

Quelques suggestions des Editions Bellarmin

Lettre encyclique « Haurietis aquas » sur le culte du Sacré Cœur de Jésus (15 mai 1956). Collection des Actes pontificaux, n° 79. \$0.15 l'exemplaire.

Mois du Sacré Cœur, par le P. Louis LANDE, S. J., 156 pages. \$0.50 l'exemplaire.

A qui cherche sa vocation. — Quelques beaux textes de PIE XII, présentés par le P. Napoléon Rancourt, S. J. 62 pages. \$0.25 l'exemplaire.

La Vie ardente de saint Charles Garnier, par le P. Florian LARIVIÈRE, S. J. — Tous ceux qui se préoccupent du développement de la vie spirituelle au Canada seront vivement intéressés par cette biographie. 216 pages. \$2.00 l'exemplaire.

Convertis à Montréal, par le P. Irénée BEAUBIEN, S. J. — Cet opuscule saisit en pleine action le phénomène complexe de la conversion. Douze adultes, chacun dans son milieu, avec son acquis, ses idées, ses problèmes, débouchent dans la lumière de la foi. 92 pages. \$1.00 l'exemplaire.

Le Mariage chrétien, par le P. Maurice BEAULIEU, S. J. — Le corps au service de l'esprit. Ce volume intéressera les fiancés, les gens mariés, jeunes et moins jeunes, ainsi que les éducateurs. 208 pages. \$0.75 l'exemplaire.

Le Problème du Divorce, par le P. Louis DE LÉRY, S. J. — Les divorces se multiplient. Le mariage ne serait-il plus indissoluble? L'auteur expose les principes de base et fait l'histoire du divorce au Canada. 136 pages. \$1.25 l'exemplaire.

L'Autorité politique internationale et la souveraineté des États, par le P. Robert BERNIER, S. J. — Le sujet étudié par l'auteur est un des plus importants de l'heure. Les hommes d'État, les diplomates, comme tous ceux qui s'intéressent aux problèmes internationaux, apprécieront ce volume. 200 pages. \$2.00 l'exemplaire.

Nous avons en vente un excellent choix de missels Feder. Ce missel a connu un grand succès en Europe et au Canada. Format 6¾ x 4¼. Pour les prix, voir l'annonce parue dans *Relations* d'avril 1957.

LES ÉDITIONS BELLARMIN
8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal-11 — VEndôme 2541

Un pré est vaurien quand,
en juin, il ne donne rien

... de même un appareil de chauffage quand, en saison froide, il fonctionne mal. Profilez de la morte saison pour faire réparer ou reviser le vôtre... — Installations de chauffage-plomberie en tous genres, depuis le système de combustion jusqu'au service d'hydrothérapie. Nos techniciens sont en mesure de collaborer avec les propriétaires et les architectes, ils allient la théorie à la pratique.
Pionniers du véritable chauffage par rayonnement au Canada



Théorie alliée à la pratique

Marquette 4107

360 est, rue Rachel — Montréal

J.-A. St-Amour, Limitée

fondée en 1900

Entrepreneurs électriciens d'expérience
disposés à résoudre vos problèmes

*Spécialistes dans la vente de meubles
et d'appareils électriques*

6575, RUE ST-DENIS - CR. 4-8341 - Montréal - 10

Tél.: 4-5181

Terreau & Racine, Ltée

DISTRIBUTEURS & GROSSISTES

196, RUE SAINT-PAUL

QUÉBEC (2)

Épargnez

tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
Siège social : Montréal

GARDIEN

de la paix



Le soldat canadien joue aujourd'hui un rôle identique à celui de l'agent de police. Sa fonction est de toute première importance: protéger en conformité avec la Charte de l'ONU,

les nations libres de l'univers contre l'agression communiste. Déjà, le soldat canadien protège fièrement nos libertés et nos droits en Europe, au Moyen-Orient, en Indochine et dans le Grand Nord canadien.

Il sert une noble cause, la sauvegarde de la paix dans le monde, tout en gagnant bien sa vie dans une ambiance agréable et saine.

Le prestige du soldat canadien a depuis longtemps dépassé nos frontières. C'est un homme conscient de ses responsabilités et il a le respect de ses compatriotes aussi bien que des étrangers.

***Notre Armée
nous fait honneur !***

A57-51MS